



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 04077

Numéro SIREN : 592 040 778

Nom ou dénomination : CABINET SOREL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2013 sous le numéro de dépôt 14970



1301498101

DATE DEPOT :	2013-02-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R014970
N° GESTION :	1959B04077
N° SIREN :	592040778
DENOMINATION :	CABINET SOREL
ADRESSE :	59 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/02/13
TYPE D'ACTE :	TRAITE
NATURE D'ACTE :	PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

CABINET SOREL

Société Anonyme

Au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie

75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

TA 13/2/13 QD

SAS CABINET SOREL

Société par actions simplifiée

Au capital de 300 €

Siège social : 59 rue La Boétie

75008 PARIS

RCS : PARIS B 790 115 380

sgs 4077

Grosse du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

14 FEV. 2013

N° DE DÉPOT

14980

APPORT PARTIEL D'ACTIF
D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE PAR
LA SOCIETE CABINET SOREL
A LA SAS CABINET SOREL

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES

1) CABINET SOREL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59 rue La Boétie
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 592 040 778

Représentée par M. Gérard PLANCHENAU, en sa qualité de Président Directeur Général, habilité à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée " CABINET SOREL" ou "la Société Apporteuse",
D'UNE PART,

ET

2) La SAS CABINET SOREL

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 €

Siège social : 59 rue La Boétie
75008 PARIS

RCS : PARIS B 790 115 380

Représentée par M. Philippe LEBLANC, en sa qualité de Président, habilité à l'effet des présentes suivant assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012,

Ci-après désignée "La SAS CABINET SOREL" ou "la Société Bénéficiaire",
D'AUTRE PART,

Egalement, ensemble, « les Parties » et séparément, « une Partie »,

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIIT :



EXPOSE

En vue de l'apport à la SAS CABINET SOREL par le CABINET SOREL de l'intégralité des actifs et des passifs de sa branche complète et autonome d'activité consistant dans les activités d'expertise-comptable, de commissariat aux comptes et d'activités connexes à celles-ci et la clientèle y attachée détaillée à l'Annexe UN (ci-après la « Branche Apportée » ou la « Branche GLH »), les Parties ont fait le choix de le placer sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'Article L 236-22 du Code de commerce et, par suite, de le soumettre aux dispositions des articles L 236-16 à L 236-21 dudit Code.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

TITRE I

CARACTERISTIQUES DES PARTIES - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DUDIT APPORT - DATE D'EFFET - METHODE D'EVALUATION

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES PAR L'OPERATION D'APPORT - LIENS JURIDIQUES ENTRE ELLES

1.1. - Concernant la Société Apporteuse :

- CABINET SOREL a été constitué sous la forme d'une société civile le 1^{er} juin 1945, transformé en Société Anonyme le 1^{er} juin 1959 immatriculée le 2 juillet 1959. La durée de cette société, initialement fixée pour cinquante années, a été prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 pour expirer, sauf nouvelle prorogation, le 31 mai 2094.
- CABINET SOREL est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° B 592 040 778.
- Son capital social s'élève à la somme de 1.000.000 €, divisé en 20.300 actions de même catégorie et forme nominative obligatoire.
- CABINET SOREL n'a souscrit aucun emprunt obligataire ni émis d'obligations ou valeurs mobilières composées ou dérivées.
- CABINET SOREL a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- CABINET SOREL clôture son exercice social le 31 mars.

ps/

1.2. – Concernant la Société Bénéficiaire :

- La SAS CABINET SOREL a été constituée, en vue notamment de la présente opération d'apport et de l'exploitation de la Branche Apportée, sous la forme d'une société par actions simplifiée suivant acte sous seing privé en date à Paris du 19 novembre 2012, pour une durée de 99 ans.
- La SAS CABINET SOREL est immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 790 115 380.
- Son capital social s'élève à la somme de 300 €, divisé en 30 actions de même catégorie et d'une valeur nominale chacune de 10 €.
- La SAS CABINET SOREL n'a émis aucune obligation ou valeur mobilière composée ou dérivée.
- La SAS CABINET SOREL a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- La SAS CABINET SOREL clôturera son premier exercice le 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 – MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'apport de la Branche « GLH » répond à l'objectif d'en conférer le développement et la responsabilité à la Société Bénéficiaire qui assurera les capacités et les moyens de son exploitation et de son autonomie, dans le contexte de la politique générale en ce sens arrêtée par les actionnaires et dirigeants de la Société Apporteuse.

ARTICLE 3 – COMPTES UTILISES POUR L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

3.1. – Les comptes annuels de CABINET SOREL au 31 décembre 2011 ont été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ses actionnaires réunie le 29 juin 2012.

3.2. – Venant d'être créé pour recevoir la Branche Apportée, la SAS CABINET SOREL n'a pas encore arrêté de comptes ni bilan ; la SAS CABINET SOREL sera propriétaire de ladite Branche à compter de la date à laquelle la présente opération d'apport sera définitivement réalisée par son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire ; par contre, au plan comptable et fiscal, ladite opération prendra rétroactivement effet au 1^{er} octobre 2012.

3.3. – Les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée retenus pour la présente opération d'apport partiel d'actif ont pour support la situation comptable de la Société Apporteuse arrêtée au 30 septembre 2012 (telle que figurant à l'Annexe DEUX) entre les actionnaires de Cabinet SOREL, laquelle fait apparaître un bénéfice net de 90.450 €, après prise en compte des ajustements proposés par le Commissaire aux comptes de celui-ci dans le cadre d'un examen limité de ladite situation comptable, et approbation des

PG /

opérations traduites dans celle-ci et des soldes comptables en résultant, notamment méthodes de valorisation des encours et de provisions pour dépréciation des créances.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

4.1. - Les apports objets du présent traité seront réalisés définitivement, au plan juridique, conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, à la date de la dernière des assemblées générales extraordinaires des actionnaires et associés des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire les approuvant et sous la condition suspensive de cette approbation.

4.2. - Les Parties décident expressément de donner au présent apport partiel d'actif un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, et de fixer ledit effet au 1^{er} octobre 2012 (ci-après « la date d'effet ») ; par suite, toutes les opérations actives et passives se rapportant à la Branche Apportée et effectuées par la Société Apporteuse depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation des conditions suspensives stipulées à l'article 15 ci-dessous seront, du point de vue comptable et fiscal, exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire et considérées comme accomplies par cette dernière, à son bénéfice et à sa charge.

ARTICLE 5 - METHODES D'EVALUATION

En application du Règlement 2004-01 du CRC, s'agissant d'une opération d'apport concernant des sociétés sous contrôle distinct, réalisée à l'envers, celle-ci est réalisée aux valeurs comptables, n'entrant pas dans le cadre de la dérogation prévue au dernier paragraphe du 4.3. dudit Règlement, la Société Bénéficiaire étant de création récente et n'ayant pas arrêté de bilan pouvant faire (i) apparaître une valeur nette comptable par action supérieure à la valeur nominale de celle-ci et (ii) constater une prime d'apport.

TITRE II

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE GLH

ARTICLE 6 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA BRANCHE APPOREE

6.1. - CABINET SOREL apporte, par les présentes, à titre d'apport partiel d'actif, sous les conditions, notamment suspensives, ci-après stipulées et les garanties ordinaires et de droit en pareille opération, à la SAS CABINET SOREL, qui accepte, l'intégralité des éléments actifs et passifs, clientèle, droits, obligations et valeurs de la Branche GLH telle que définie dans l'Exposé ci-dessus.

6.2. - En considération de la situation comptable de CABINET SOREL au 30 septembre 2012 et de la date d'effet choisie d'un commun accord pour servir de base et établir les conditions de l'opération d'apport, la désignation et l'évaluation (valeurs comptables nettes) des actifs et passifs affectés à ladite Branche, retenus pour leurs consistance et

PS

valeurs comptables au 30 septembre 2012, sont présentées et récapitulées Section 6.3. ci-dessous.

Il est entendu que ces énumérations et évaluations n'ont qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des éléments composant la Branche GLH devant être dévolus à la Société Bénéficiaire à leurs valeurs comptables et dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation juridique, les opérations actives et passives se rapportant à ladite Branche effectuées depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation juridique l'étant exclusivement au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire.

6.3. - Les éléments d'actif et de passif composant la Branche Apportée sont ci-après désignés et évalués à leurs valeurs nettes comptables figurant dans la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012.

6.3.1. - Eléments d'Actif de la Branche Apportée

DESIGNATION	VALEURS D'APPORT	
	Par sous-catégories (€)	Par catégories (€)
A) ACTIFS IMMOBILISES :		
A1 - Actifs incorporels		
. Licences informatiques	41.833	
. Amortissements	(37.666)	
. Le fonds de commerce et d'entreprise de la Branche GLH de CABINET SOREL, y compris partie du fonds professionnel SOFEC, avec tous éléments incorporels relevant de son universalité, sans exception ni réserve, dont notamment :		
- la clientèle, les prospects, le droit de se dire successeur, relativement à la Branche Apportée, et dont le détail figure à l'Annexe UN aux présentes,		
- le bénéfice de toutes autorisations relativement aux biens et/ou aux activités de la Branche Apportée,		
- le droit au bail commercial des locaux sis 59 rue La Boétie - 75008 PARIS, 3 ^{ème} étage, affectés à l'exploitation de la Branche Apportée (cf. Annexe TROIS aux présentes)		
- le bénéfice de tous les contrats de crédit-bail, de location (financière ou de longue durée ou autre), d'équipements, matériels, biens d'exploitation affectés à la Branche Apportée,		
- le bénéfice et la charge de tous les contrats, conventions, conclus par CABINET SOREL, notamment avec ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires et clients, concernant la Branche Apportée,		

PC

- les études, dossiers, fichiers, documents, archives de nature technique, administrative, comptable, financière et commerciale de la Branche Apportée,..		
Le tout valorisé à	111.308	
Valeur d'apport / actifs incorporels	115.475	
A2 - Actifs corporels		
- Agencements – constructions Amortissements	178.742 (123.079)	
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques (dont le détail figure à l'Annexe TROIS aux présentes) attachés à la Branche Apportée, autres immobilisations corporelles , pour Amortissements	129.302 (105.071)	
Valeur d'apport/actifs corporels amortissables ... →	79.894	
A3 - Actifs financiers		
- Autres immobilisations financières	34.382	
RECAPITULATIF/VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES APPORTES	 →	229.751
B) ACTIF CIRCULANT :		
B1 - Créances		
- Clients (valeur brute), pour	1.001.808	
- Disponibilités	3.355	
RECAPITULATIF/VALEUR D'APPORT DE L'ACTIF CIRCULANT	 →	1.005.163
VALEUR DES ACTIFS APPORTES	 →	1.234.914

6.3.2. - Eléments de passif de la Branche Apportée transmis à charge

DESIGNATION	VALEURS DE TRANSMISSION	
	Par sous-catégories (€)	Par catégories (€)
C) DETTES :		
- Provisions / créances clients	302.809	
- Provisions pour risques	41.987	
- Dettes financières diverses	130.639	
- Dettes fiscales et sociales	411.701	
VALEUR DU PASSIF TRANSMIS	 →	887.136

6.3.3. - Engagements hors bilan

Outre les éléments de passif ci-dessus mentionnés, pris en charge par la Société Bénéficiaire, celle-ci sera tenue de se substituer et sera subrogée à la Société Apporteuse dans les charges et engagements donnés par cette dernière relativement à la Branche Apportée ; en réciprocité, la Société Bénéficiaire sera subrogée et bénéficiera des droits et actions pouvant résulter des charges et engagements reçus par la Société Apporteuse relativement à ladite Branche.

6.3.4 - Synthèse des actifs et passifs de la Branche Apportée

ACTIFS	MONTANTS (€)	PASSIFS	MONTANTS (€)
ACTIFS IMMOBILISES			
- INCORPORELS	115.475	- PROVISIONS	344.796
- CORPORELS	79.894		
- FINANCIERS	34.382	- DETTES FINANCIERES DIVERSES	130.639
ACTIF CIRCULANT	1.005.163	- DETTES FISCALES ET SOCIALES	411.701
TOTAL	1.234.914	TOTAL	887.136
		ACTIF NET APORTE	347.778

L'actif net apporté par CABINET SOREL à la SAS CABINET SOREL sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, à rémunérer par celle-ci, ressort à 347.778 €.

6.3.5. – Garantie d'actif net apporté

Les comptes d'apport ayant été établis sur la base de la situation comptable CABINET SOREL au 30 septembre 2012, la Société Apporteuse s'engage à (i) établir, relativement à la Branche Apportée, une situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, et (ii) effectuer un apport complémentaire en numéraire s'il résultait de cette situation un actif net d'apport inférieur à 347.778 €, à due concurrence de l'insuffisance.

Cette situation comptable arrêtée à date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sera soumise au visa du Commissaire aux comptes de la Société Apporteuse et à l'examen du Commissaire aux apports désigné dans le cadre de la présente opération.

TITRE III

DECLARATIONS - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 7 - DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE APPORTEUSE ET AUX BIENS APPORTES :

Le représentant de CABINET SOREL aux présentes déclare que :

- (i) CABINET SOREL entend faire apport à la SAS CABINET SOREL de l'intégralité des biens et droits composant la Branche GLH et en permettant l'exploitation autonome, à l'exclusion de tout autre bien, droit et activité, conformément à la convention des Parties ;
- (ii) CABINET SOREL est pleinement propriétaire du fonds professionnel de la Branche GLH ;
- (iii) CABINET SOREL est, conformément à la réglementation applicable à ses domaines d'activité, inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et sur la liste des Commissaires aux comptes ; elle est assurée pour sa responsabilité civile professionnelle et est à jour de ses primes au titre dudit contrat ;
- (iv) le fonds professionnel de la Branche GLH et les matériels d'exploitation compris dans la Branche Apportée ne sont grevés d'aucune sûreté ni inscription quelconque, et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur, du Trésor, des Organismes sociaux ou du personnel, de nantissement ou de gage, à l'exception de ce qui est mentionné à l'Annexe CINQ ;
- (v) CABINET SOREL n'est pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ni n'est l'objet d'une procédure d'alerte, de prévention, de sauvegarde ou de dissolution amiable ;

- (vi) CABINET SOREL n'est pas, à la date de signature du présent Traité, l'objet de poursuites pouvant empêcher ou nuire à l'exercice des activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes de la Branche Apportée ou au transfert de celle-ci et de ses actifs à la Société Bénéficiaire ;
- (vii) CABINET SOREL n'a contracté en faveur d'un tiers quelconque aucune limitation de ses activités ou obligation de non-concurrence relativement à la Branche Apportée ;
- (viii) La Société Apporteuse ne pourra nullement voir sa responsabilité contractuelle et professionnelle recherchée au titre de la Branche Apportée par la Société Bénéficiaire ou son associé, si la cause ou le fait générateur de cette responsabilité est postérieure au 30 septembre 2012.

ARTICLE 8 - TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE - DATE D'EFFET :

8.1. - La Société Bénéficiaire aura la propriété des biens et droits de la Branche Apportée et entrera en leur possession effective à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport de celle-ci. Ledit apport deviendra définitif à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire l'approuvant et réalisant l'augmentation du capital de celle-ci rémunérant CABINET SOREL, Société Apporteuse, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette dernière l'ayant préalablement approuvé ; les actions d'apport alors créées par la Société Bénéficiaire seront immédiatement et directement attribuées à la Société Apporteuse, qui en aura la propriété et la jouissance dès cet événement, seront assimilées aux actions déjà émises par la Société Bénéficiaire et jouiront des mêmes droits et attributs.

8.2. - La Société Bénéficiaire sera réputée avoir la jouissance de la Branche Apportée à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2012. En conséquence, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le patrimoine de la Branche Apportée sera dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif mais toutes les opérations actives et passives effectuées au titre de la Branche Apportée entre le 1^{er} octobre 2012 et ladite date de réalisation du présent apport partiel d'actif seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Bénéficiaire, laquelle les reprendra dans ses comptes et états financiers. En conséquence, la Société Bénéficiaire accepte de reprendre tous les éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée qui existeront à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif comme tenant lieu de ceux existant au 30 septembre 2012.

8.3. - Les Parties conviennent expressément que pendant toute la durée de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif, elles se concerteront sur les actions concernant les politiques stratégiques et de gestion de la Branche Apportée et, qu'en particulier, CABINET SOREL ne prendra, sans l'accord préalable et écrit de la Société Bénéficiaire, d'engagements, mesures ou décisions susceptibles de modifier de manière sensible la consistance active ou passive de la Branche Apportée ou l'exploitation de celle-ci, seules les opérations de gestion courante ne relevant pas de cette obligation.

Handwritten signature:
/ PG

ARTICLE 9 - CHARGES ET CONDITIONS :

9.1. - La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits de la Branche Apportée dans leur consistance et état à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif sans pouvoir (i) exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre CABINET SOREL, (ii) ni prétendre à ce titre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération de l'actif net apporté pour quelque cause que ce soit, notamment pour erreur de désignation, de consistance ou de changement dans la composition des actifs, sauf l'effet de la garantie d'actif net apporté stipulée à la clause 6.3.5. ci-dessus.

La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, privilèges, garanties ou sûretés personnelles ou réelles de toute nature qui pourraient être attachés aux biens et à l'exploitation de la Branche Apportée.

9.2. - La Société Bénéficiaire sera tenue, conformément à l'article L 236-14 du Code de commerce, (i) de l'acquit du passif de la Branche Apportée depuis le 1^{er} octobre 2012, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, sans novation, (ii) de l'exécution de tout emprunt compris dans ladite Branche dans les conditions où CABINET SOREL était obligée de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu. La Société Bénéficiaire prendra à sa charge l'ensemble des engagements hors bilan contractés par CABINET SOREL à raison de ladite Branche.

Cette obligation ne vaut pas pour autant reconnaissance de dette au profit des créanciers de CABINET SOREL, ceux-ci demeurant tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres vis à vis de la Société Bénéficiaire.

La Société Apporteuse fera son affaire personnelle des oppositions qui pourraient être faites par ses créanciers dans le cadre du présent apport partiel d'actif et, par suite, des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée desdites oppositions.

Il est également convenu expressément que le passif compris dans la Branche Apportée sera supporté par la Société Bénéficiaire seule, sans solidarité de la Société Apporteuse par exception aux dispositions de l'article L 236-20 du Code de commerce.

9.3. - La Société Bénéficiaire supportera, à compter de la date d'effet comptable, tous impôts et taxes, primes d'assurances, contributions, loyers, redevances d'abonnements, etc., ainsi que toutes les charges ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens et droits de la Branche Apportée, qui sont ou seront inhérents à la propriété ou à l'exploitation de celle-ci.

La Société Bénéficiaire se conformera aux réglementations et prescriptions concernant la Branche Apportée, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations professionnelles qui pourraient lui être requises, le tout à ses risques et périls.

9.4. - Conformément aux dispositions notamment des articles L 1224-1 et L 2261-14 du Code du travail, la Société Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation de l'apport partiel d'actif, subrogée à CABINET SOREL dans la poursuite, le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques existant à



la date de réalisation et concernant le personnel de la Branche Apportée. La liste des contrats de travail transférés figure en Annexe SIX aux présentes.

Le personnel transféré sera régi par la convention collective s'appliquant à la Société Apporteuse.

9.5. - La Société Bénéficiaire aura, à partir de la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, tous pouvoirs, pour, au lieu et place de CABINET SOREL, relativement aux actifs et droits transmis ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions ; elle sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Apporteuse au titre de tout litige en cours à la date de réalisation définitive concernant la Branche Apportée.

9.6. - La Société Bénéficiaire remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif de la « Branche Apportée ».

TITRE IV

REGIME FISCAL DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ARTICLE 10 - DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS FISCAUX :

10.1. - Pour la perception des droits d'enregistrement, les représentants des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire déclarent que celles-ci sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et qu'elles optent pour le régime fiscal défini aux articles 816-1 et 817-1 du Code général des Impôts (ci-après « CGI ») ; le présent traité sera enregistré au droit fixe de 500 €, l'apport portant sur une branche complète et autonome d'activité, droit qui sera supporté par la Société Bénéficiaire.

10.2. - En matière d'impôt sur les sociétés, CABINET SOREL et la SAS CABINET SOREL déclarent que l'opération d'apport partiel d'actif est placée sous le régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code général des Impôts. En conséquence :

10.2.1. - CABINET SOREL, Société Apporteuse, prend, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, l'engagement de :

- (i) conserver pendant au minimum trois ans les titres remis en contrepartie de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

10.2.2. - La SAS CABINET SOREL, Société Bénéficiaire, s'engage expressément à respecter les prescriptions en découlant, à savoir notamment :

- (i) reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions de CABINET SOREL concernant la Branche Apportée dont l'imposition aurait été différée ;
- (ii) se substituer, s'il y a lieu, à CABINET SOREL pour la réintégration des plus-values ou des résultats afférents à la Branche Apportée dont l'imposition ou la prise en compte a été différée par et chez celle-ci ;
- (iii) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables et amortissables apportées d'après leur valeur fiscale dans les écritures de CABINET SOREL ;
- (iv) reprendre à son bilan (i) les écritures comptables de CABINET SOREL relatives aux éléments de l'actif immobilisé amortissable (valeurs d'origine, amortissements ou dépréciations) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de leurs valeurs d'origine chez celle-ci et (ii) les éléments autres que ceux de l'actif immobilisé pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de CABINET SOREL ;
- (v) joindre, s'il y a lieu, à sa déclaration de résultats l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition, conformément au I de l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- (vi) tenir, s'il y a lieu, le registre des plus-values en report d'imposition sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septies du Code général des impôts.

En outre, ayant conféré un effet rétroactif à leur opération au plan juridique et comptable, les sociétés CABINET SOREL et la SAS CABINET SOREL entendent appliquer la même rétroactivité au plan fiscal. En conséquence, la SAS CABINET SOREL s'oblige à faire sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de ses propres activités que de celles réputées effectuées pour son compte par CABINET SOREL depuis le 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

10.3. - En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la SAS CABINET SOREL sera, en ce qui concerne la Branche Apportée, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, subrogée dans les droits et obligations de CABINET SOREL.

10.4. - En matière de contribution économique territoriale (CET), CABINET SOREL en demeurera imposable pour l'année 2013 au titre de la Branche Apportée, la valeur ajoutée, pour le plafonnement éventuel de la CET au bénéfice de CABINET SOREL, étant déterminée sur la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de réalisation de l'opération.

CABINET SOREL signalera au service des impôts compétent le changement d'exploitant de la Branche Apportée au plus tard le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 1477 II-b du Code général des impôts.


PG

10.5. - En matière de taxes annexes, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse relativement à la Branche Apportée en ce qui concerne les dispositions relatives auxdites taxes et notamment les suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés.

La Société Apporteuse devra ainsi procéder pour le compte de la Société Bénéficiaire à toutes les déclarations requises à cet égard.

S'agissant de la participation à l'effort de construction, s'il y a lieu, et en application de l'article 163 de l'Annexe II du CGI, la Société Bénéficiaire devra déclarer et reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la Société Apporteuse au regard de la réglementation relative à l'investissement dans la construction, relativement à la Branche Apportée.

10.6. - En matière de participation des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 3323-8 du Code du travail, une négociation collective sera engagée au sein de la Société Bénéficiaire dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel sera intervenue la date d'effet de l'apport partiel d'actif en vue de la conclusion éventuelle d'un nouvel accord de participation.

TITRE V

REMUNERATION DE L'APPORT DE LA « BRANCHE GLH » - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE - PRIME D'APPORT

ARTICLE 11 - MONTANT DE L'ACTIF NET D'APPORT A REMUNERER :

La Branche Apportée se traduit par un actif net d'apport de 347.778 euros.

Cet apport sera rémunéré par l'attribution à la Société Apporteuse d'actions nouvelles à émettre par la Société Bénéficiaire, valorisées à leur nominal (dix euros par action), dans les conditions ci-après.

ARTICLE 12 - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS D'APPORT NOUVELLES :

12.1. - L'apport net consenti par la Société Apporteuse, au titre de la Branche Apportée, sera rémunéré par l'attribution à cette dernière de 34.777 actions de dix (10) euros chacune, entièrement libérées, à émettre par la Société Bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 347.770 euros pour le porter de 300 euros à 348.070 euros, la somme résiduelle de huit (8) euros étant portée à un compte de prime d'apport. .

12.2. - Les 34.777 actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'apport de la Branche Apportée seront créées et attribuées à la Société Apporteuse à la

date de réalisation définitive dudit apport et porteront jouissance à compter de leur émission, avec droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de cette date ; elles seront entièrement assimilées aux 30 actions composant le capital actuel de la Société Bénéficiaire à la date dudit apport et négociables dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts de celle-ci.

TITRE VI

DISPOSITIONS ET DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES - DELEGATION DE POUVOIRS - CONDITIONS SUSPENSIVES

ARTICLE 13 - FORMALITES :

13.1. - Les formalités prévues par les articles L 141-14 et L 141-21 du Code de commerce sont déclarées sans objet, l'apport partiel d'actif étant placé sous le régime juridique des scissions.

13.2. - Par contre, les formalités inhérentes à ce régime, à savoir :

- dépôt du présent traité d'apport partiel d'actif auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris ;
- publicité des conditions principales de cet apport, par avis publié au BODACC,

conformément aux articles L 236-6 et R 236-2 du Code de commerce, et ce trente jours au moins avant la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires et associé des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire sera appelée à approuver l'apport partiel d'actif, seront effectuées.

13.3. - Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire désignent leur représentant respectif à l'effet des présentes pour :

- effectuer les formalités prévues à la section 14.2. ci-dessus en temps utile et dans les meilleurs délais,
- poursuivre l'opération d'apport et, après l'approbation de celle-ci par leur assemblée générale respective, signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L 236-6 du Code de commerce.

ARTICLE 14 - CONCOURS ENTRE CABINET SOREL ET LA SAS CABINET SOREL :

14.1. - De manière générale, CABINET SOREL s'engage à donner à la SAS CABINET SOREL tous concours nécessaires pour assurer la transmission des biens et des passifs de la Branche GLH.

L'assemblée générale des actionnaires de CABINET SOREL appelée à approuver l'apport partiel d'actif confèrera, en tant que de besoin, à ses représentants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément ainsi que de déléguer, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de



poursuivre la réalisation des opérations liées à cet apport et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission du patrimoine de la Branche GLH à la Société Bénéficiaire, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités, d'accomplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles pour faciliter la transmission de ladite Branche.

14.2. - Le représentant de CABINET SOREL à l'effet des présentes oblige celle-ci :

- (i) à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements, documents, justifications dont celle-ci pourra avoir besoin, lui donner toutes signatures et lui apporter son concours pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens, droits, actions objets de l'apport partiel d'actif ;
- (ii) à participer et souscrire tous actes réitératifs, confirmatifs ou complétifs requis pour le plein effet de celui-ci.

14.3. - Les Parties déclarent se dispenser expressément de rappeler aux présentes le chiffre d'affaires et les résultats comptables de la Branche GLH pour les trois derniers exercices ainsi que les autres énonciations prescrites par la Loi en ce qui concerne les ventes de fonds de commerce.

14.4. - La Société Apporteuse tient ses livres de comptabilité à la disposition de la Société Bénéficiaire, pour être visés par un représentant de celle-ci ; ces livres feront l'objet d'un inventaire signé par un représentant de chacune des Parties, dont un exemplaire leur sera remis, ces livres étant conservés par la Société Apporteuse qui les tiendra, pendant la durée légale, à la disposition, pour consultation, des représentants de la Société Bénéficiaire.

14.5. - Les Parties déclarent que le présent projet d'apport d'actif porte sur les éléments d'actif et de passif de la Branche GLH, tel que mentionnés et récapitulés au Titre II ci-dessus et se dispensent d'en fournir un état plus détaillé. La Société Bénéficiaire déclare avoir eu parfaite connaissance des inventaires, comptes, fichiers informatiques ayant permis le recensement des éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée et de leurs valeurs d'apport ainsi que des données relatives à l'exploitation de celle-ci.

ARTICLE 15 - CONDITIONS SUSPENSIVES :

Le présent projet d'apport partiel d'actif ne deviendra définitif qu'à la date de réalisation de la dernière des conditions suivantes :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Apporteuse,
- Approbation de ce même apport et augmentation de capital corrélative par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire.

Si ces conditions n'étaient pas réalisées d'ici le 31 mars 2013 et sauf prorogation convenue entre les Parties, le présent projet de traité d'apport partiel d'actif serait considéré comme nul et de nul effet, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.



ARTICLE 16 - POUVOIRS :

Tous pouvoirs sont dès à présent expressement conférés :

- à chaque représentant légal des Parties, à l'effet, par lui-même ou par des mandataires par lui désignés,
 - poursuivre la réalisation définitive des apports,
 - réitérer tout ou partie des présentes, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Branche Apportée de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, remplir toutes formalités et faire toutes déclarations où besoin sera,
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

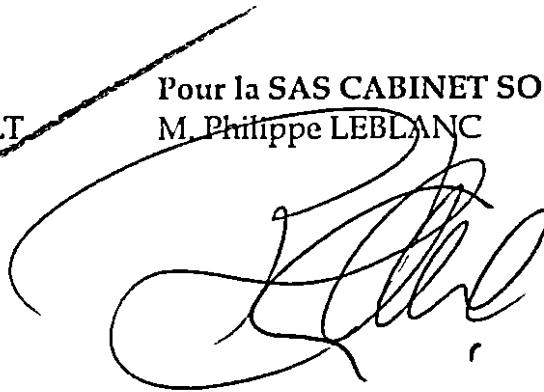
ARTICLE 17 - ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Paris, le 13 février 2013
En huit exemplaires.

Pour CABINET SOREL,
M. Géraud PLANCHENAULT

Pour la SAS CABINET SOREL,
M. Philippe LEBLANC


Annexes :

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée
- Annexe DEUX : Situation comptable de Cabinet SOREL au 30 septembre 2012
- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée
- Annexe QUATRE : Eléments concernant le droit au bail commercial des locaux du 59 rue La Boétie, attaché à la Branche Apportée
- Annexe CINQ : Etat des inscriptions / CABINET SOREL
- Annexe SIX : Contrats de travail attachés à la Branche Apportée

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe UN : Clientèle attachée à la Branche Apportée


PG

Cabinet SOREL

BALANCE CLIENTS EQUIPE 5

10500400 Abc
10500800 Advance
10501000 Arsit
10501100 Assurance de Paris
10501300 Asmita
10501400 Air et cosmos
10501500 Audition Gambetta
10501800 Albacorp
10502500 Angèle a la Voile d'Or
10503000 Asfalia
10503100 Audition Paris Est
10503300 A vos côtés
10503600 Actradis.fr
10503800 Archipode
10504000 AVL conseils
10504100 ACTT
10505200 Byc consultant
10505300 BG Menager
10505400 BL Associes
10505500 Botena
10505800 Bellac
10506100 Bise
10507100 Baglin Patrick
10507300 BFMP
10507400 BMS
10510000 CEMB (Bourboule)
10510200 Canu
10510400 RIE Central Seine
10510600 Champagne Henri Royer
10510700 Cofevim
10511200 CEIA
10511400 Capitaine (sci)
10511500 Catequip
10511600 Cat'serv
10511900 CIB
10512000 CEMA
10512100 CTIF
10512200 Chauvel d
10512300 Codimas
10512400 Loiselet Daigremont Paris Sud
10512500 Cecile Blancpain Soltner
10512900 Cordelières (sci)
10513600 Centre d'Optique et d'Audition
10514200 Codimas distribution
10514400 Cholme Pascale
10514600 Covilette
10514900 Bruno CELICE (LMP)

16
PG

10515000 Deltaphot
10515200 Dumay Pauline
10515500 DMP sci
10516000 DE Barros
10516200 Desericourt
10516500 Diapar
10516700 Dargent
10516800 Domaine des roches
10516900 Dupasquier
10517300 Desport
10517700 Delinnac
10517800 DIL 3
10520100 Exxeco
10520600 Esperer 95
10520800 Esprit complice
10521000 Esculape
10521600 EGT
10522000 Etoile Invest
10522100 Excelia
10522200 Exxetude
10525000 Fist
10525300 Forage Mecanique de Precision
10525400 FC Consulting
10525500 Foos Isabelle
10525600 Fedarom
10526200 Flory Claude
10526400 Taliance
10526600 Fieschi Bruno
10526700 La fournée de l'artisan
10526800 Fogarpim
10531300 Groupe Alliance logistique
10535300 Imprimerie Hauguel
10535400 Hemophiles (Associations)
10536200 PCH Immo
10536400 Holding Canu & Associes
10537700 Loiselet Transactions
10537800 Imcat
10538200 IVC
10538400 Ivanco
10538700 Isis
10538800 Intent-Technologies
10540200 La Jardinerie
10541000 Jana (sci)
10541100 JPB conseils et logistique
10541200 Jicom
10542600 Kodif
10542800 K D L Consultings
10543200 Kergal Johann
10545200 Loiselet
10545300 Loiselet Paris Est

PG

10545400 Loiselet Hinfray
10546300 Le cap
10546400 Lichnerowich (cabinet)
10546800 Lin et Pampille
10546900 La foret desport (Gérance)
10547000 LD Holding
10547200 Lundi
10547400 Lili
10550200 Moulins des Osmeaux
10550300 Maison Thuillier
10550500 Maes
10550700 Manev
10550900 Menasse Claude
10551000 Menilmontant (Agence)
10551900 Madaga (Compagnie financière)
10552000 Maine Gestion
10552200 M & D
10552300 M'Partners
10552400 MD1
10555100 Nadel
10555200 Nadaud
10555700 Nandre
10555800 Neveu Copro Cabinet
10560100 Oxxxo
10565000 Pierre et vestiges
10565100 Postry (Agence)
10565300 Plichon
10565400 Philippe
10565800 Perraud
10567000 Penne
10567200 Panorama Presse Magazine
10567400 Potier sci
10567500 Potier Jean-Philippe
10567600 PCS Consulting
10567700 Pharmacie 77 Bourgogne
10567800 Sci du 344 rue des Pyrénées
10570000 Quanta France
10572600 Revenu Multimedia
10572800 Rothe fermeture
10573400 Garage Rabelais
10573600 Rivoli sci
10573700 Association RIE du CAPT
10573800 Association RIE "Le Domino"
10573900 Le Rouquet
10574000 RD Conseils
10577600 Superplaque
10577900 Sodifeb
10578700 Loiselet Daigremont Entreprise
10579000 SNIAA
10579200 Sorim

14
PG

10579400 Sorephimmo
10579600 Segurel & Fils
10579700 D.Segurel
10580100 Sixtine
10580200 Savills gestion (sas)
10580400 SHM
10580500 Gardette (Square)
10582600 TGCP
10582700 TCR France
10583100 TIP
10583900 The Party
10587500 Unac
10592500 V-chem
10592700 Voyages Pereire
10592800 Voie Petras
10593100 VL2R
10597000 XB immobilier
10598000 Yaso

APG

Cabinet SOREL

BALANCE CLIENTS EQUIPE 7

10714100 Descom
10714500 Boucherie Bordet Gentilly
10714900 Jean Jaures (bld)
10715100 MD Conseil
10715200 Saulem
10715300 Monts verts (les)
10717000 Reaumur (sci)
10717100 ECFR
10718000 Shana Optique
10721000 Action Rapide Sécurité
10721500 ATP Production
10722000 Ancienne comédie
10722500 Bam
10722800 EPC
10723000 Elips
10723100 Caminad
10723300 Legendre
10723400 Brunard
10725400 Rouge citron
10725500 Quinton Decelers
10725600 Lenix
10725700 MANGE KREOL
10725900 Pouzere Consulting
10726000 Rouast Bertier
10727000 Du Fay (sci)
10727900 EC Harris France
10729100 Emeraude
10729200 HHP Sasu
10730100 Abattage Elagage Services
10732100 D & D
10732300 Calmels & Cie
10732500 Eden
10732700 Claridge (hotel)
10732900 Carmelle (eurl)
10733000 Champerret villiers (hotel)
10733100 America Opera (hotel)
10733500 De moncenac
10733600 France International Services
10733700 Alfotel Hotel Unic
10733800 CBH
10733900 A l'hôtel Queen Mary
10734500 JPF
10734700 Royal Trudaine
10734900 Hommes & chateau
10735000 Le bourdieu
10735200 FG IMMO SCI
10735300 Le départ

PG

10735400 Le bistrot moderne
10735500 Marie le Moderne
10736200 Richard (Ets)
10736300 SPC
10736700 Cyflome
10736900 JFM
10737000 SBR
10737100 Moulin Labordes
10737300 Socopar
10737400 Sovivi
10738000 Tasty
10738100 Akok Technologies
10742000 Coccinelle
10742500 Daikoku
10743000 Erbi
10744000 Fleureau
10745000 Maki
10745100 I District
10747000 Renaissance
10750100 Applicouleur
10751000 Batimmo
10751100 Betin Stephane
10751700 C D H plus
10752100 Codexim
10753500 Morere Marie France
10753600 lmserv
10753700 Jaglin
10755000 MDP Formations
10755200 Metal couleur
10756000 Nova Services
10756200 Simon parker
10756500 Pogorzalek
10756600 Pogorzalek Nicolas
10757100 Quality concil partners
10757300 Qualité Caraibes Managment
10757400 Radiafier
10757500 Moulin bateau
10758200 Tec trans conseil
10758900 Vita Laque
10763500 Haggiag
10770500 AEP
10770700 Ascenceurs Distribution
10771500 BBSP Holding
10771600 Smart-up packaging
10772000 Bouvet
10773300 IDP Limited
10774500 Herve Florence
10775000 Jitrois J.
10775200 Coste
10775300 Saint Honoré 342 (rue)

11
P6

10775400 La coudriere
10775500 L'heure Gourmande
10775700 Mik immos
10776000 Moussali
10776200 Poli
10777600 Sapin Bruno
10777900 scapar
10778200 Galerie Lazarew
10778900 Sid
10779000 Soprel
10779100 Soprelem
10779200 CPI
10779400 Wachsberger
10781000 Bargis
10783001 Hi Energies Nouvelles
10783002 Hi Agrotechniques
10783003 Hi Biotechnologies
10783004 Hi Medical Devices
10783005 Hi Bois Energie
10783006 Hi Internet
10783007 Hi Logiciels
10783008 Hi Telecom et mobile
10783009 Hi Chimie Verte
10783010 Hi Matieres Prem et Mat
10783011 Hi Internet et Mobile
10783012 Hi Medical Devices et Sante
10783013 Hi Production Conso. et
10783014 Hi Biotechnologies et Pharm
10783015 Hi Cloud Computing
10783016 Hi Chimie Verte et Biomasse
10784000 Hall partners
10784600 I.B.D. Consulting Group
10784900 Youg business consulting
10785000 La maison du vin
10785500 Louise Le Dante
10785600 Lesage Michel (scp)
10786000 Maxxi
10786100 Serge sci
10786500 Relative Mo Limited
10787600 SARAIS Dominique
10788000 SDG Lerallye Dante
10788100 Talenthemes
10789000 Voice Network
10790200 AMG Propreté
10790300 Bonin & Cie
10790400 Air saint Pierre
10790500 Brevaalex
10790600 Cer forma
10790700 Auto fermeture
10790800 AGDC

h
PG

10790900 Archipel Demain
10791000 Laboratoire Biocosm
10791100 Cer 92
10791400 CFA
10791500 Brevallex International
10791600 Groupe de l'Asie
10791800 Boulangerie Beck
10791900 Camp europe
10792000 Casrec
10792100 Derrible
10792300 Domange
10792400 EDC
10792500 Jusot Claris Giray
10792600 Detcheverry
10792700 Derrible Industrium
10792800 Derrible Management
10792900 Cap sur l'avenir
10793100 Eurotole France
10793200 Les Robinets Presto
10793300 Praxor
10793400 Gesten
10793500 Hoteliere st pere
10793600 Domaine de la Pardiguière
10793700 Gie d'imagerie médicale
10793800 Imatec
10793900 Institut Aéro Formations
10794000 Globa Media
10794300 Papeterie de l'Archipel
10794500 Hardy
10794700 Logements familiaux de paris
10795000 Pak
10795100 Pak Italie
10795500 Nara
10795600 Mutuelles des Iles
10795900 Panexpansion
10796300 Orcom
10796400 Orcom Centre
10797000 Restons chez nous
10797100 KSIC
10797200 SAGESSE
10797300 SAEMAI
10797500 Cooperative Immo des Iles
10797600 Courtage d'Assurances des Iles
10797700 Steak Connexion
10797800 SPI
10797900 Foncière Etretat
10798300 Saint Pierre Animation IAM
10798500 Res.Chinois et Vietnamien
10798600 Ass.Villages Dumonde
10798700 Saint Pierraise

PG

11391010 Altice
11391030 Ratton et Ladrière
11391040 Toussaint
11391060 ACMF
11391070 EGT SA
11391080 Sogiplam
11391090 Institut du Patrimoine
11391110 Etude Saint Louis
Logam

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe DEUX : Situation comptable au 30 septembre 2012

M
P6

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	39 361	4 167	0,19	948	0,03
Fonds commercial	715 921		715 921	28,10	337 111	10,38
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	499 481	435 490	63 971	2,91	84 364	2,09
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 406	1,98	60 074	1,85
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations					464 040	14,25
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
TOTAL (I)	1 557 515	654 285	903 229	35,45	1 015 298	31,18
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 663	1 033 851	40,58	1 657 418	50,91
Autres créances					27 690	0,85
Fournisseurs débiteurs					10 580	0,32
Personnel	3 631		3 631	0,14		
Organismes sociaux					11 894	0,37
Etat, impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23	26 993	0,83
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10	9 073	0,28
Autres	70		70	0,00		
Capital souscrit et appelé, non versé					280 045	8,80
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	524 308		524 308	23,59	179 772	5,52
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,82	36 692	1,13
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55	2 240 147	68,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	32,24	1 000 000	32,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			310 905	9,55
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			100 000	3,07
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	30 074	1,16	83 209	2,56
Autres réserves	-170 243	-6,67	105 781	3,25
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	90 450	3,55	178 507	6,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	38	0,00		
TOTAL (I)	950 319	37,20	1 778 402	54,63
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 983	1,84	43 901	1,35
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	46 983	1,84	43 901	1,35
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	275 482	10,81	24 228	0,74
. Découverts, concours bancaires	567	0,02	842	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	71 922	2,82	128 939	3,96
. Associés	81 094	3,18	111 258	3,42
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 830	6,90	162 090	4,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	275 579	10,82	211 799	6,81
. Organismes sociaux	277 815	10,90	329 308	10,12
. Etat, Impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	249 906	8,81	328 553	10,09
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	50 460	1,88	54 852	1,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	89 113	3,50	81 222	2,49
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 025	0,12		
TOTAL (IV)	1 550 794	60,86	1 433 142	44,22
TOTAL PASSIF (I à V)	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00
Ecart de conversion passif				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue blons									
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22	
Production stockée			-19 200	-0,48	-16 217	-0,38	-3 977	-10,38	
Production Immobilisée									
Subventions d'exploitation			5 129	0,13	2 500	0,06	3 505	106,15	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			93 104	2,30	55 380	1,34	50 299	68,12	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			4 121 861	101,95	4 176 765	101,01	-73 205	-1,30	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 060 776	26,24	741 501	17,93	425 700	43,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			58 716	1,45	119 739	2,93	-81 364	-50,95	
Salaires et traitements			1 734 431	42,80	2 045 573	49,47	-414 856	-15,20	
Charges sociales			831 637	20,57	985 958	23,84	-205 761	-15,64	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			58 418	1,44	42 474	1,03	21 259	37,54	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			160 658	3,97			214 211	133,33	
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 700	0,17	38 900	0,94	-42 933	-82,77	
Autres charges			106 155	2,63	18 397	0,44	117 011	477,02	
Total des charges d'exploitation (II)			4 017 491	99,37	3 992 541	96,55	33 267	0,62	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 370	2,58	184 223	4,46	-106 471	-43,34	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres Intérêts et produits assimilés			88	0,00	891	0,02	-1 057	-89,97	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					998	0,02	-1 331	-100,00	
Total des produits financiers (V)			88	0,00	1 880	0,05	-2 389	-85,30	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			18 279	0,48	7 628	0,18	14 201	139,83	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			18 279	0,45	7 628	0,18	14 201	139,83	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-18 192	-0,44	-5 748	-0,13	-16 592	-210,48	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			86 178	2,13	178 475	4,32	-123 063	-61,70	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Ed.é le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,81
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	800		1 067	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	418,09
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38		51	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-95,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	46 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 409	-49,32
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 528	38 361	4 167	0,18	946	0,03
205000000 LICENCES INFORMATIQUES	42 528		42 528	1,67	33 689	1,03
280500000 AMORTS LOGICIELS		38 361	-38 361	-1,33	-32 744	-1,00
Fonds commercial	715 921		715 921	28,19	337 111	10,33
207000000 FONDS COMMERCIAL SOFEC	274 408		274 408	10,77	274 408	8,43
207010000 FONDS COMMERCIAL MYM	62 703		62 703	2,45	62 703	1,93
207020000 FONDS COMMERCIAL CEDEC	378 810		378 810	14,87		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	499 461	435 490	63 971	2,51	84 364	2,59
213500000 AGENT CONSTRUCTION	499 461		499 461	19,60	499 461	15,34
281350000 AMORT CONSTRUCTION		435 490	-435 490	-17,08	-415 097	-12,74
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	230 841	180 434	50 406	1,88	60 074	1,85
218100000 INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	42 344		42 344	1,65	34 425	1,06
218300000 MAT.BUR et MAT INFORM	135 077		135 077	5,30	141 956	4,38
218400000 MOBILIER DE BUREAU	53 420		53 420	2,10	49 060	1,51
281810000 AMORTS AUTRES IMMOB		30 624	-30 624	-1,18	-27 087	-0,82
281830000 AMORTS MAT DE BUREAU		113 578	-113 578	-4,43	-103 383	-3,17
281840000 AMORTS MOBILIER		36 232	-36 232	-1,41	-34 899	-1,08
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés					464 040	14,25
277200000 Action propre en voie d'annu					464 040	14,25
Prêts						
Autres Immobilisations financières	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
275000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	68 763		68 763	2,70	68 763	2,11
TOTAL (0)	1 557 515	654 285	903 229	35,45	1 015 298	31,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 429 513	395 563	1 033 951	40,88	1 657 418	52,91
411000000 CLIENTS JURIDIQUE					3 575	0,11
411200000 CLIENTS EQUIPE 2	23 319		23 319	0,92	270 596	8,31
411300000 CLIENTS EQUIPE 3	171 635		171 635	6,74	80 830	2,48
411400000 CLIENTS EQUIPE 4	148 992		148 992	5,85	44 607	1,37
411500000 CLIENTS EQUIPE 5	70 420		70 420	2,76	113 239	3,48
411600000 CLIENTS EQUIPE 6	32 432		32 432	1,27	18 869	0,58
411700000 CLIENTS EQUIPE 7	237 477		237 477	9,32	291 510	8,95

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

BILAN ACTIF COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)				du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
411800000 CLIENTS EQUIPE 8	54 484		54 484	2,14	93 406	2,87
411900000 CLIENTS EQUIPE 9	66 124		66 124	2,63	97 818	3,00
413010000 CAR Janvier	1 675		1 675	0,07		
413100000 CAR OCTOBRE	1 435		1 435	0,06		
413110000 CAR NOVEMBRE	1 435		1 435	0,06		
413120000 CAR DECEMBRE	1 435		1 435	0,06		
416000000 CLIENTS DOUTEUX	484 999		484 999	19,33	441 130	13,55
418100000 FACTURES A ETABLIR	133 601		133 601	5,24	486 613	14,95
491000000 PROVISION DEPR. CLT DOUTEUX		395 563	-395 563	-15,51	-284 776	-8,74
Autres créances						
• Fournisseurs débiteurs					27 690	0,85
401000000 FOURNISSEURS					27 690	0,85
• Personnel	3 631		3 631	0,14	10 580	0,32
421200000 PERSONNEL NDF					5 030	0,15
425000000 PERSONNEL - ACOMPTES	1 231		1 231	0,05		
425100000 PERSONNEL - AVANCES	2 400		2 400	0,08	4 450	0,14
428700000 IJA RECEVOIR					1 100	0,03
• Organismes sociaux						
• Etat, impôts sur les bénéfices	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
444000000 ETAT IMPOTS/BENEFICE	5 873		5 873	0,23	11 894	0,37
• Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 066		28 066	1,10	28 993	0,89
445600000 T.V.A. ? RECUPERER	21 940		21 940	0,88	19 066	0,58
445850000 TVA SUR FACT NON PARVENUE	6 126		6 126	0,24	7 927	0,24
• Autres	70		70	0,00	9 073	0,28
467100000 Débiteurs divers					8 036	0,25
467600000 DEBOURS JURIDIQUE	70		70	0,00	287	0,01
467630000 Wolters Kluwers					690	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					280 045	8,80
508400000 OPCVM SG					150 000	4,61
508500000 OPCVM CA					130 045	3,99
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	524 306		524 306	20,58	179 772	5,52
512300000 CREDIT AGRICOLE	33 977		33 977	1,33	59 923	1,84
512500000 SG Formalités	24 294		24 294	0,99	3 896	0,12
512600000 SOCIETE GENERALE	466 016		466 016	18,29	115 220	3,54
514000000 CHEQUES POSTAUX					306	0,01
517000000 Autres Organismes Financiers					415	0,01
530000000 CAISSE	20		20	0,00	11	0,00
Charges constatées d'avance	48 973		48 973	1,92	36 682	1,13
486000000 CHARGES PAYEES AVANCE	48 973		48 973	1,92	36 682	1,13
TOTAL (II)	2 040 434	395 563	1 644 871	64,55	2 240 147	68,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 597 948	1 049 848	2 548 100	100,00	3 255 445	100,00

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

BILAN PASSIF COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	39,24	1 000 000	30,72
101300000 CAPITAL SOCIAL	1 000 000	39,24	1 000 000	30,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			310 905	9,55
104100000 Prime d'émission			310 905	9,55
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			103 000	3,07
106100000 RESERVE LEGALE			100 000	3,07
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 074	1,18	83 209	2,55
106800000 AUTRES RESERVES	30 074	1,18	83 209	2,55
Report à nouveau	-170 243	-6,67	105 781	3,25
110000000 REPORT A NOUVEAU			105 781	3,25
119000000 REPORT A NOUVEAU	-170 243	-6,67		
Résultat de l'exercice	90 450	3,05	178 507	5,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	38	0,00		
145000000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	0,00		
TOTAL (I)	950 319	37,30	1 778 402	64,53
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 988	1,84	43 901	1,35
151800000 PROVISION RISQUES RECOURT	41 987	1,65	38 900	1,19
151810000 PROVISION POUR CHARGES	5 001	0,20	5 001	0,15
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	46 988	1,84	43 901	1,35
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts	275 482	10,81	24 228	0,74
164100000 EMPRUNT SOCIETE GENERALE	267 640	10,50		
164400000 EMPRUNT CA	7 244	0,28	24 228	0,74
168840000 INTERETS COURUS S'EMPRUNTS	598	0,02		
Découverts, concours bancaires	567	0,02	842	0,03
518100000 INTERETS COURUS	567	0,02	842	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
Divers	71 922	2,82	128 989	3,96
166000000 PARTICIPATION DES SALAIRES	68 825	2,79	123 435	3,79
168860000 INTERETS COURUS SPARTICIPATION	3 097	0,12	5 555	0,17
Associés	81 094	3,18	111 258	3,42
455080000 CCT G. PLANCHENAUT	8 887	0,35		
455090000 CCT C. GANSMANDEL	69 603	2,73		
455110000 CCT B2C			111 258	3,42
455850000 INT CCT A PAYER	2 604	0,10		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

BILAN PASSIF COMPARATIF DE PÉRIODES

Edté le 18/12/2012

PASSIF	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 830 8,90	162 090 4,98
401000000 FOURNISSEURS	135 002 8,30	144 318 4,43
408100000 FOURNISSEURS FNP	40 828 1,60	17 772 0,55
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	275 579 10,82	211 799 8,51
421000000 REMUNERATIONS DUES		287 0,01
421200000 PERSONNEL NDF	513 0,02	1 852 0,05
422000000 COTISATION CE DUE	3 100 0,12	9 779 0,30
425000000 PERSONNEL - ACOMPTES		1 019 0,03
428200000 CONGES A PAYER	140 164 5,50	74 743 2,30
428600000 PROV. REMBT FRAIS A PAYER	20 000 0,78	30 340 0,93
428610000 PRIMES A PAYER	111 802 4,38	93 779 2,88
Organismes sociaux	277 815 10,90	329 308 10,12
431000000 URSSAF	74 432 2,82	97 668 3,00
437100000 GROUPE MEDERIC	60 577 2,38	97 875 3,01
437200000 GENERALI ASSURANCE	7 151 0,28	11 637 0,38
437210000 GENERALI Mutuelle	14 123 0,55	14 849 0,46
437300000 LA MONDIALE	4 901 0,19	11 382 0,35
437400000 CAVEC	3 246 0,13	10 136 0,31
437500000 REUNICA		137 0,00
438200000 CHARGES A PAYER S/CP	63 074 2,45	34 382 1,08
438610000 CHARGES A PAYER S/PRIMES	50 311 1,87	42 302 1,30
438650000 IJA REVERSER		8 838 0,27
Etat, impôts sur les bénéfices	249 906 9,61	328 553 10,09
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
445500000 T.C.A. ? PAYER	50 363 1,98	69 723 2,14
445701000 TVA COLLECTEE A 19,6	177 649 6,97	180 094 5,53
445870000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	21 894 0,86	78 737 2,42
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	50 460 1,98	54 852 1,69
447000000 ORGANIC ? PAYER	6 661 0,25	6 786 0,21
448600000 Impôts et taxes à payer	32 031 1,26	36 014 1,11
448601000 INVEST CONSTRUCTION	11 768 0,48	12 052 0,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 113 3,50	81 222 2,49
411000000 CLIENTS JURIDIQUE	11 427 0,45	20 706 0,64
411100000 CLIENTS EQUIPE 1	2 191 0,08	
411200000 CLIENTS EQUIPE 2		3 226 0,10
411300000 CLIENTS EQUIPE 3		12 305 0,38
411400000 CLIENTS EQUIPE 4		6 070 0,19
411500000 CLIENTS EQUIPE 5		4 904 0,15
411700000 CLIENTS EQUIPE 7		3 187 0,10
411800000 CLIENTS EQUIPE 8		4 427 0,14
411900000 CLIENTS EQUIPE 9		4 245 0,13
419900000 AVOIRS A ETABLIR		6 159 0,19
467200000 CEDEC	40 000 1,57	
467300000 B2C	24 602 0,97	
467610000 QUOTIDIEN JURIDIQUE	9 693 0,39	15 995 0,49
468600000 Intérêts courus sur dettes div	1 000 0,04	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 025 0,12	
487100000 TRAVAUX CONSTATES AVANCE	3 025 0,12	
TOTAL(IV)	1 550 794 62,95	1 433 142 44,02
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 548 100 100,00	3 255 445 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mo's)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22		
706110200 Expertise Comptable equipe 2					564 933	13,86	-753 244	-100,00		
706110300 Expertise Comptable equipe 3	293 307		293 307	7,25	79 252	1,92	285 407	270,08		
706110400 Expertise Comptable equipe 4	451 933		451 933	11,18	128 567	3,11	431 155	231,52		
706110500 Expertise Comptable equipe 5	593 095		593 095	14,67	597 247	14,44	-5 636	-0,93		
706110600 Expertise Comptable equipe 6	435 864		435 864	10,78	162 730	3,94	364 179	167,85		
706110700 Expertise Comptable equipe 7	441 498		441 498	10,92	354 656	8,58	115 789	24,49		
706110800 Expertise Comptable equipe 8	347 672		347 672	8,60	438 220	10,60	-120 731	-20,85		
706110900 Expertise Comptable equipe 9	653 434		653 434	16,16	586 176	14,18	89 677	11,41		
706120200 Juridique equipe 2					18 828	0,45	-25 104	-100,00		
706120300 Juridique equipe 3	31 786		31 786	0,79	19 647	0,48	16 185	61,78		
706120400 Juridique equipe 4	19 362		19 362	0,48	10 479	0,25	11 644	64,77		
706120500 Juridique equipe 5	28 480		28 480	0,70	34 539	0,84	-8 159	-17,88		
706120600 Juridique equipe 6	14 285		14 285	0,35	12 385	0,30	2 533	15,34		
706120700 Juridique equipe 7	19 369		19 369	0,48	17 910	0,43	1 945	8,14		
706120800 Juridique equipe 8	18 200		18 200	0,45	35 738	0,86	-23 384	-49,56		
706120900 Juridique equipe 9	59 354		59 354	1,47	93 215	2,25	-45 148	-66,32		
706130200 Commissariat aux Comptes eq 2					33 500	0,81	-44 667	-100,00		
706130300 Commissariat aux Comptes eq 3	59 250		59 250	1,47	36 270	0,88	33 640	63,38		
706130400 Commissariat aux Comptes eq 4	1 400		1 400	0,03			1 867	N/S		
706130500 Commissariat aux Comptes eq 5	145 930		145 930	3,61	148 700	3,60	-3 693	-1,85		
706130600 Commissariat aux Comptes eq 6	33 847		33 847	0,84	700	0,02	44 193	N/S		
706130700 Commissariat aux Comptes eq 7	222 371		222 371	5,53	185 514	4,49	49 143	19,87		
706130800 Commissariat aux Comptes eq 8	91 995		91 995	2,28	122 459	2,98	-40 619	-24,87		
706130900 Commissariat aux Comptes eq 9	4 000		4 000	0,10	3 500	0,08	667	14,29		
706140100 Prestations diverses equipe 1					25 491	0,62	-33 988	-100,00		
706140200 Prestations diverses equipe 2					3 400	0,08	-4 533	-100,00		
706140300 Prestations diverses equipe 3					1 150	0,03	-1 533	-100,00		
706140500 Prestations diverses equipe 5	1 279		1 279	0,03	2 553	0,06	-1 639	-49,90		
706140700 Prestations diverses equipe 7	2 631		2 631	0,07	886	0,02	2 327	196,58		
706140800 Prestations diverses equipe 8	959		959	0,02	1 655	0,04	-928	-42,04		
706140900 Prestations diverses equipe 9	63		63	0,00	461	0,01	-531	-86,38		
706150200 Mission sociale equipe 2					15 270	0,37	-20 360	-100,00		
706150300 Mission sociale equipe 3	13 091		13 091	0,32	5 320	0,13	10 361	148,07		
706150400 Mission sociale equipe 4	6 620		6 620	0,16	1 795	0,04	6 433	264,79		
706150500 Mission sociale equipe 5	42 958		42 958	1,06	35 052	0,85	10 541	22,55		
706150600 Mission sociale equipe 6	12 498		12 498	0,31	4 575	0,11	10 584	173,18		
706150700 Mission sociale equipe 7	49 200		49 200	1,22	48 907	1,19	391	0,60		
706150800 Mission sociale equipe 8	29 712		29 712	0,73	37 915	0,92	-10 937	-21,82		
706150900 Mission sociale equipe 9	16 723		16 723	0,41	13 090	0,32	4 844	27,75		
706160100 FAE AAE EQ1					7 711	0,19	-10 281	-100,00		
706160200 FAE AAE EQ2					-62 520	-1,50	83 350	-100,00		
706160300 FAE AAE EQ3	-19 258		-19 258	-0,47	7 665	0,19	-35 837	-351,23		
706160400 FAE AAE EQ4	-23 993		-23 993	-0,58	29 270	0,71	-71 017	-181,86		
706160500 FAE AAE EQ5	-55 547		-55 547	-1,38	105 194	2,54	-214 321	-152,79		
706160600 FAE AAE EQ6	-11 669		-11 669	-0,28	16 544	0,40	-37 817	-170,52		
706160700 FAE AAE EQ7	-46 413		-46 413	-1,14	84 865	2,05	-175 037	-154,68		
706160800 FAE AAE EQ8	-2 268		-2 268	-0,05	-38 706	-0,93	45 917	93,82		
706160900 FAE AAE EQ9	-44 402		-44 402	-1,09	1 572	0,04	-81 299	N/S		
706300500 Export Equipe 5					3 050	0,07	-4 067	-100,00		
706300600 Export Equipe 6					2 462	0,06	-3 283	-100,00		
706300700 Export equipe 7		104 210	104 210	2,58	93 250	2,28	14 613	11,75		
Chiffres d'Affaires Nets	3 938 618	104 210	4 042 828	100,00	4 135 102	100,00	-123 032	-2,22		

/ PC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Production stockée	-19 200	-18 217	-3 977	-18,38
713330000 TRAVAUX EN COURS	-19 200	-16 217	-3 977	-18,38
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	5 129	2 500	3 505	105,15
741000000 AIDE A L'APPRENTISSAGE	5 129	2 500	3 505	105,15
Roprisés sur amortis. et prov., transfert de charges	93 104	55 380	50 299	68,12
781510000 REPRISE PROV RISQUE ECO	3 113	52 600	-65 983	-64,77
781740000 REPRISE PROV. CLIENTS DOUTEUX	82 800		110 400	N/S
791200000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	2 283	-793	4 101	367,88
791210000 REMBOURSEMENT DIF	1 268		1 691	N/S
791220000 Contribution H3C	3 166	2 987	239	5,00
791229000 Contribution H3C Export	475	586	-148	-18,93
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	4 121 861	4 176 765	-73 205	-1,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes	1 060 776	741 501	425 700	43,06
604000000 ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	413 000	13 016	533 312	N/S
606100000 EDF	3 698	3 860	-219	-4,25
606300000 PETIT MATERIEL	2 579	2 529	67	1,99
606310000 FOURNITURE ENTRETIEN	1 661	1 603	77	3,60
606400000 PAPETERIE	5 878	7 649	-2 361	-23,14
608410000 LOGICIELS DE FAIBLE VALEUR		317	-423	-100,00
608420000 CONSOMMABLES PAPIER	4 229	4 950	-961	-14,55
608430000 CONSOMMABLES IMPRIMES	7 146	10 803	-4 876	-33,84
608440000 CONSOMMABLES ENCRE	7 748	8 312	-752	-8,78
611000000 SOUS TRAITANCE INFO CLT	4 541	3 469	1 429	30,90
611100000 SOUS TRAITANCE INFO CS	249	249	0,00	0,00
611200000 ARCHIVES	8 978	7 084	2 525	28,73
613200000 LOYER ET CHARGES	205 040	205 840	800	0,39
613510000 LOCATIONS MOBILIERES	34 307	26 533	10 365	29,30
614000000 CHARGES LOCATIVES	9 101	9 101	0,00	0,00
615200000 ENTRETIEN LOCAUX	21 420	21 671	-335	-1,15
615500000 ENTRETIEN MATERIEL	24 264	23 827	583	1,84
615600000 MAINTENANCE LOGICIEL	25 237	18 674	8 751	35,15
616000000 ASSURANCES	34 878	50 151	-20 364	-30,44
618100000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	17 575	17 047	704	3,10
618110000 DOCUMENTATION GENERALE	1 334	1 551	-289	-13,98
621100000 M.O. INTERIM	39 034	32 127	9 209	21,50
622600000 HONORAIRES	15 987	13 200	3 716	21,11
622610000 HONORAIRES D.Z.C.		89 000	-118 667	-100,00
622620000 Honoraires de recrutement	9 880	13 360	-4 640	-29,04
622700000 FRAIS DE RECouvreMENT	1 054	1 690	-848	-37,62
622710000 FRAIS D'ACTE	8 880	6 153	3 638	44,32
622800000 FRAIS DE STAGES	14 208		18 944	N/S
622810000 Frais de stage dif	1 735		2 313	N/S
623400000 CADEAUX	795	570	300	39,47
623800000 POURBOIRES		15	-20	-100,00
624400000 FRAIS DE COURSES	910	1 526	-821	-40,34
625100000 DEPLACEMENTS REMBOURSES	24 829	48 658	-29 125	-48,77
625110000 DEPLACEMENTS PAYES	34 798	11 697	30 801	197,49
625120000 FRAIS DE PARKING	3 433	4 637	-1 605	-28,95
625600000 MISSIONS RECEPTIONS	150	594	-592	-74,74
625610000 ACCUEIL	230	356	-168	-35,38
625700000 REUNIONS PROFESSIONNELLES		2 876	-3 835	-100,00

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)		du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
626100000 AFFRANCHISSEMENT	17 176	0,42	18 277	0,44	-1 458	-8,01
626200000 FRAIS TELEPHONE	18 516	0,48	20 672	0,50	-2 875	-10,42
626300000 FRAIS INTERNET	2 465	0,06	2 347	0,06	157	6,02
627200000 FRAIS PEE	503	0,01	495	0,01	11	1,67
627500000 FRAIS DE BANQUE	5 367	0,13	4 000	0,13	1 823	34,16
628100000 COTISATIONS	27 125	0,67	32 974	0,63	-7 799	-17,73
628110000 Frais chèques déjeuners	40	0,00	40	0,00	0,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	58 716	1,45	119 739	2,90	-81 364	-62,95
633000000 Taxes assises s/salaires	28 359	0,70			37 812	N/S
633300000 PLAN DE FORMATION			56 789	1,37	-75 719	-100,00
633310000 FONGECIF/ALTERNANCE			10 963	0,27	-14 617	-100,00
633320000 DEPENSES ANNEXES FORMATION			2 456	0,06	-3 275	-100,00
633330000 DEPENSES DIF			1 320	0,03	-1 760	-100,00
633400000 INVEST CONSTRUCTION			8 514	0,21	-11 352	-100,00
633500000 TAXE APPRENTISSAGE			12 865	0,31	-17 153	-100,00
635110000 C.E.T.	24 644	0,61	19 023	0,46	7 495	29,55
637100000 ORGANIC	6 661	0,16	6 786	0,16	-167	-1,84
637600000 CONTRIBUTION H3C	-948	-0,01	1 023	0,02	-2 628	-162,58
Salaires et traitements	1 734 431	42,90	2 045 573	43,47	-414 856	-15,20
641100000 APPOINTEMENTS	1 549 665	38,33	1 923 060	43,51	-437 850	-19,41
641140000 IND. RUPTURE CONTRAT W	609	0,02	8 112	0,20	-10 004	-92,48
641200000 CONGES PAYES	61 110	1,51	-12 281	-0,29	97 855	597,00
641250000 RECUPERATION 35H	27 129	0,67			36 172	N/S
641300000 PRIMES	78 165	1,93	91 961	2,22	-18 395	-14,99
641400000 MEDAILLE DU TRAVAIL	1 943	0,05	17 123	0,41	-20 240	-89,64
641410000 INDEMNITE TRANSPORT	15 809	0,39	17 598	0,43	-2 385	-13,15
Charges sociales	831 637	20,57	985 958	23,84	-205 761	-15,64
645100000 SECURITE SOCIALE	453 164	11,21	552 909	13,37	-132 993	-18,03
645310000 RETRAITE COMPLT	39 166	0,97	39 943	0,87	-1 036	-1,84
645320000 RETRAITE DES CADRES	95 118	2,35	136 897	3,31	-55 705	-30,51
645330000 MUTUELLE	26 056	0,64	26 804	0,65	-997	-2,78
645340000 A.M.P	18 558	0,46	21 211	0,51	-3 540	-12,51
645350000 PREVOYANCE	1 941	0,05	1 999	0,05	-77	-2,88
645360000 PREVOYANCE CADRES	13 704	0,34	20 374	0,49	-8 803	-32,73
645370000 COTISATIONS CAVEC	9 738	0,24	28 960	0,70	-25 629	-68,38
645400000 CHOMAGE	48 811	1,21	57 335	1,39	-11 367	-14,85
645500000 CH SUR CONGES PAYES	27 500	0,68	-5 677	-0,13	44 236	584,41
645510000 CHARGES S/PRIMES (variation)	38 103	0,94			50 804	N/S
645550000 CH SUR RECUPERATION 35H	12 208	0,30			16 277	N/S
645750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 747	0,07	3 350	0,08	-804	-17,99
645910000 CHARGES S/PRIMES	-2 928	-0,08	42 302	1,02	-60 307	-108,91
647200000 VERSEMENT C E	3 100	0,08	3 848	0,09	-995	-19,39
647600000 ABONDEMENT	11 050	0,27	10 550	0,26	667	4,74
648000000 INDEMNITE STAGE	7 957	0,20	7 790	0,19	223	2,15
648100000 TICKETS RESTAURANT	34 487	0,85	37 365	0,80	-3 837	-7,89
648500000 Indemnités journalières	-8 838	-0,21			-11 784	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	58 418	1,44	42 474	1,03	21 259	37,54
681110000 DOTATION AMORT IMMOB INCORP.	11 554	0,29	2 315	0,06	12 319	399,10
681120000 DOTATION AMORT IMMOB CORPOR.	46 864	1,18	40 159	0,87	8 940	16,70
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	160 658	3,97			214 211	N/S
681740000 DOTATION PROV. CLIENTS DX	160 658	3,97			214 211	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 700	0,17	38 900	0,94	-42 933	-82,77
681510000 PROV. RISQUE DE RECOURVEMENT	6 700	0,17	38 900	0,94	-42 933	-82,77
Autres charges	106 155	2,63	18 397	0,44	117 011	477,62
654440000 CREANCES IRRECOURVABLES	106 155	2,63	18 200	0,44	117 273	483,27
658000000 Frais Clients Formalités			197	0,00	-263	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	4 017 491	99,37	3 992 541	98,55	33 267	0,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	104 370	2,68	184 223	4,48	-106 471	-43,34

12
P6

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	88	881	-1 057	-89,97
763000000 INTERETS S/CREANCES COMMERCIALES		865	-1 153	-100,00
765000000 DIFFERENCES REGLEMENT	88	16	96	450,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		998	-1 331	-100,00
767000000 PRODUITS S/CESSION VMP		998	-1 331	-100,00
Total des produits financiers (V)	88	1 880	-2 389	-85,30
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	18 279	7 628	14 201	139,83
651110000 INTERETS S/EMPRUNT SG	6 441	1 169	7 029	450,98
651140000 INTERETS S/EMPRUNT CA	347	754	-543	-84,00
651160000 INTERETS S/PARTICIPATION	4 719	5 555	-1 115	-15,04
661500000 INT CT CT	2 604		3 472	N/S
651600000 INTERETS BANCAIRES	3 157	74	4 111	N/S
651890000 Intérêts sur dettes com.	1 000		1 333	N/S
665000000 DIFFERENCES S/RGT	11	76	-87	-85,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	18 279	7 628	14 201	139,83
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 192	-5 748	-16 592	-216,48
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	86 178	178 475	-123 063	-81,70
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 510	832	3 571	321,91
771800000 Produits exceptionnels	3 510	832	3 571	321,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	800		1 067	N/S
797000000 TRANSFERT CH EXCEPT	800		1 067	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 310	832	4 637	418,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		800	-1 067	-100,00
671800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		800	-1 067	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38		51	N/S
687250000 DOT AMORT DEROGATOIRE	38		51	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38	800	-1 016	-95,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 272	32	5 653	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 126 259	4 179 476	-70 956	-1,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 035 808	4 000 969	48 452	0,87
RÉSULTAT NET	90 450	178 507	-117 409	-129,32
	Bénéfice	Bénéfice		
Dont Crédit-bail mobilier				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 30/09/2012

COMPARATIF DE PÉRIODES

Edité le 18/12/2012

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2012 au 30/09/2012 (09 mois)	du 01/01/2011 au 30/09/2011 (9 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Dont Crédit-bail immobilier				

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe TROIS : Matériels et mobiliers de bureau et informatiques attachés à la Branche Apportée

△ PG

LISTE DES IMMOBILISATIONS

POLE GLH

LICENCES INFORMATIQUES

	Date acquisition	Valeur brute	Cumul amort	Valeur nette
PEGASE 3 RESEAU	30/08/2002	3 480,00	3 480,00	-
5 LICENCES COALA	21/10/2002	2 000,00	2 000,00	-
50 LICENCES COALA	14/02/2003	912,00	912,00	-
1 LICENCE OFFICE XP PME OEM	28/05/2003	350,00	350,00	-
PACK DECLARATIF SCM IFU	10/02/2004	1 030,00	1 030,00	-
COALA ETATS ACCESS	16/02/2004	603,00	603,00	-
LICENCE SCANBANK	21/11/2006	4 300,00	4 300,00	-
LICENCE SCANFACT	21/11/2006	3 425,00	3 425,00	-
50 LICENCES GESTION CAB SQL	08/03/2007	3 000,00	3 000,00	-
50 LICENCES KERIO MAIL	19/02/2007	1 572,00	1 572,00	-
10 LICENCES KERIOMAIL	26/09/2008	150,00	150,00	-
7 LICENCES OFFICE 2007	01/01/2010	2 730,00	2 730,00	-
LICENCES ESPACE PAIE COALA	27/10/2011	9 000,00	6 750,00	2 250,00
LICENCE POLYACGE PLUS	19/12/2011	4 146,20	3 247,86	898,34
1 LICENCE OFFICE 2010	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
1 LICENCE OFFICE 2010 GH	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
LICENCE P3 FAH	25/05/2010	240,00	240,00	-
1 LICENCE OFFICE 2010 PL	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
1 LICENCE OFFICE 2010 EB	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
LICENCES AUDITSOFT	01/08/2003	869,13	869,13	-
LICENCES AUDITSOFT	01/08/2003	869,13	869,13	-
LICENCE AUDITSOFT	19/05/2004	775,00	775,00	-
1 LICENCE OFFICE 2010 EQ7	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
1 LICENCE OFFICE 2010 NA	05/03/2012	397,00	227,17	169,83
		41 833,46	37 666,14	4 167,32

AGENCEMENTS CONSTRUCTION

WC 3E ETAGE + CHAUFFE EAU	31/10/1998	2 150,29	2 150,29	-
CABLAGE INFO 3E ETAGE	07/09/2005	2 130,00	2 130,00	-
CABLAGE INFO 3E ETAGE	27/09/2005	1 590,00	1 590,00	-
CABLAGE INFO 3E ETAGE	29/11/2005	1 738,00	1 698,00	40,00
CABLAGE TELEPHONE 3E ETAGE	05/12/2005	4 760,00	3 247,38	1 512,62
CABLAGE TELEPHONE 3E ETAGE	14/12/2005	2 158,75	1 467,38	691,37
CABLAGE TELEPHONE 3E ETAGE	15/12/2005	2 140,00	1 454,01	685,99
TRAVAUX 3E ETAGE	19/12/2005	147 769,92	100 237,19	47 532,73
CLIMATISATION SALLE SRV	01/12/2007	5 778,00	5 585,40	192,60
DIGICODE 3E ETAGE	29/02/2008	664,18	304,61	359,57
MOQUETTE BUREAU PL 3E ETAGE	01/07/2008	1 290,00	1 096,50	193,50
FENETRE BUREAU 3E ETAGE	22/10/2008	3 193,00	1 258,58	1 934,42
MOQUETTE 3E ETAGE	20/12/2010	3 380,00	859,76	2 520,24
		178 742,14	123 079,10	55 663,04

INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS

ECLAIRAGE SECOURS	24/12/2002	1 015,36	991,95	23,41
CABLAGE RESEAU 3E ETAGE	22/12/2008	1 620,00	1 223,10	396,90
SERRURES 3E ETAGE	15/08/2011	3 260,00	1 316,06	1 943,94
		5 895,36	3 531,11	2 364,25

MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE

VIDEO PROJECTEUR	21/11/2003	2 200,00	2 200,00	-
PERFORATEUR ELECTRIQUE	21/06/2006	1 200,00	1 200,00	-
SCANNER CANON 2580C	30/11/2006	1 669,00	1 669,00	-
PC HP DC 5700	19/12/2006	1 317,00	1 317,00	-
PC HP DC 5700	01/01/2007	1 091,00	1 091,00	-
2 SRV PROLIANT + RACK	15/11/2007	28 526,05	28 050,62	475,43
LAMPE DE RECHANGE VIDEOPROJEC	13/07/2009	327,60	327,60	-
IMPRIMANTE RICOH 4210N	01/01/2010	500,00	463,54	36,46
3 PC COMPAQ 6000	01/01/2010	4 045,20	2 886,42	1 158,78
3 PC COMPAQ 6000	01/01/2010	3 806,70	2 716,24	1 090,46
DESTRUCTEUR	27/10/2010	1 200,00	462,67	737,33
NAS TS219	10/11/2010	990,00	874,85	115,15
CISCO ASA 5505 ROUTEUR	30/11/2010	1 390,00	1 228,32	161,68
IMPRIMANTE TICOH AP410N	20/06/2007	500,00	500,00	-
PORTABLE NEC VERSA	21/09/2007	1 514,00	1 514,00	-
PORTABLE NEC VERSA	21/09/2007	1 514,00	1 514,00	-
PORTABLE HP COMPAQ 6730S	13/11/2008	800,00	776,67	23,33
PORTABLE SP P300-20X	25/09/2009	1 293,00	1 293,00	-
PC HP 6000	01/01/2010	1 268,90	905,41	363,49
3 PORT HP 4510	01/01/2010	2 747,80	2 547,44	200,36
PORT SONY VGN-SR59XG/H	01/01/2010	1 633,90	1 514,76	119,14
PORT HP 6200 + ECAN 21"	01/01/2012	705,00	165,23	539,77
PORTABLE HP 4530	15/02/2012	790,00	219,45	570,55
PORTABLE NEC VERSA	28/02/2007	1 118,12	1 118,12	-
PORTABLE HP 6830	17/09/2008	991,00	991,00	-
PORTABLE SP 300-20X	09/06/2009	1 293,00	1 293,00	-
SCANNER PLUSTEK	03/11/2009	369,40	369,40	-
2 PORTABLES SONY VGN-SR59XG/H	01/01/2010	1 633,90	1 514,76	119,14
PORT HP 4520S	28/10/2010	790,00	701,54	88,46
PORT HP 4530S	27/01/2012	790,00	240,47	549,53
IMPRIMANTE HP 2055	29/02/2012	320,00	62,52	257,48
PORTABLE NEC VERSA M360	21/11/2006	1 118,12	1 118,12	-
IMPRIMANTE LXM C770 COULEUR	29/12/2006	1 158,00	1 158,00	-
PORTABLE NEC VERSA	22/03/2007	1 186,45	1 186,45	-
PORTABLE NEC VERSA	19/06/2007	1 346,45	1 346,45	-
PORTABLE HP 6280S	24/07/2008	1 368,00	1 368,00	-
3 PC HP COMPAQ 6000	01/01/2010	3 806,70	2 716,24	1 090,46
2 PORT HP 4510	01/01/2010	2 747,80	2 547,44	200,36

1/26

SONY VAIO S13L9E	22/02/2011	1 160,00	711,91	448,09
HP PROBOOK 4730S	05/08/2011	925,00	447,25	477,75
PORT HP 4530S	28/10/2011	790,00	347,69	442,31
IMPRIMANTE HP 2055	28/10/2011	310,00	95,58	214,42
IMPRIMANTE HP 2015	29/07/2008	508,60	424,40	84,20
SCANNER PLUSTEK	16/10/2009	356,86	356,86	-
PORT HP 4510	01/01/2010	805,00	746,30	58,70
6 PC HP COMPAQ 6000	01/01/2010	7 613,40	5 432,49	2 180,91
HP COMPAQ 6000	26/04/2011	1 080,00	615,94	464,06
PERFORELIEUR ELECTRIQUE	17/10/2011	695,61	221,56	474,05
IMPRIMANTE HP 2015	28/10/2011	310,00	95,58	214,42
PORTABLE HP 4530S	07/05/2012	1 187,00	206,08	980,92
		<u>96 807,56</u>	<u>82 870,37</u>	<u>13 937,19</u>

MOBILIER DE BUREAU

FAUTEUILS ENTREE 3ETG	11/03/2002	541,02	541,02	-
TABLES BASSES	20/03/2002	688,75	688,75	-
sièges Ryval noir	22/04/2003	1 412,25	1 412,25	-
Bureau accueil 3ème etg	19/12/2005	1 669,08	1 132,14	536,94
Placards serveur	29/02/2008	1 977,00	1 813,35	163,65
armoire métal belge ce	30/06/2008	349,20	297,01	52,19
siège haut	30/06/2009	516,00	419,61	96,39
BUREAUX+COFFRES EQ3 / 1	29/03/2002	538,17	538,17	-
Mobilier de bureau / 2 / 2 / 1	19/12/2003	688,50	688,50	-
4 sièges MISTRAL	29/12/2006	1 036,00	1 036,00	-
bureaux eq5	22/10/2008	2 737,56	1 079,07	1 658,49
5 caissons à roulettes	30/06/2008	784,80	667,52	117,28
armoire basse eq5	30/06/2008	316,80	269,46	47,34
Mobilier de bureau / 2 / 1	19/12/2003	1 603,50	1 603,50	-
9 caissons à roulettes	24/10/2005	1 468,80	1 018,78	450,02
2 sièges Ryvals	24/10/2005	446,40	309,76	136,64
Mobilier bureau cg	31/10/2005	5 000,86	3 458,96	1 541,90
1 caisson bureau cg	29/11/2005	420,00	287,23	132,77
8 caissons à roulettes / 2 / 2 / 1	30/06/2008	470,88	400,52	70,36
Mobilier bureau gh	15/12/2010	3 933,52	1 008,35	2 925,17
		<u>26 599,09</u>	<u>18 669,95</u>	<u>7 929,14</u>

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe QUATRE : Eléments concernant le droit au bail commercial des locaux du 59 rue La Boétie, attaché à la Branche Apportée

MP6

MAURICE ROLAND-GOSSELIN S.A.

Administrateur de biens

6, rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS

CNAB



**RENOUVELLEMENT DE
BAIL COMMERCIAL**

IMMEUBLE : 59, RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS

Entre les soussignés :

S.I. MODERNE, représentée par Madame Sylvie TERRIS, demeurant 27, rue du Cherche Midi 75006 PARIS, ladite Société représentée par la Société Maurice ROLAND-GOSSELIN S.A. au capital de 110.000 Euros, dont le Siège est à PARIS 8ème, 6, rue de Saint Péttersbourg, elle-même représentée par son Président Directeur Général Monsieur Pierre de LANOUELLE, et par son Directeur Général Monsieur Christian ROLAND-GOSSELIN

d'une part ;

Et, LA SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE CABINET SOREL, Société Anonyme au capital de 393.409,93 Euros, dont le Siège est à Paris 8ème, 59, rue de la Boétie, Insrite au R.C.S. PARIS sous le n° B 592.040.778, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur C. GANSMANDEL

D'autre part;

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

LA SOCIETE IMMOBILIERE MODERNE, représentée par Madame Sylvie TERRIS, fait bail et donne à loyer à LA SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE CABINET SOREL, représentée par Monsieur GANSMANDEL, les locaux ci-après désignés, fa'sant partie de l'immeuble sis à Paris 8ème, 59, rue de la Boétie.

DESIGNATION :

UN APPARTEMENT SITUÉ AU TROISIEME ETAGE, COMPOSE DE : UNE ENTREE GALERIE, NEUF PIECES PRINCIPALES AVEC LEURS DEPENDANCES.

UNE CAVE AU PREMIER SOUS-SOL.

Ainsi au surplus que les dits lieux se poursuivent et comportent, la Société preneuse déclarant les parfaitement connaître pour les occuper déjà.

DUREE

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de NEUF ANNEES entières et consécutives, qui commenceront à courir le premier janvier deux mille quatre pour finir le trente et un décembre deux mille douze, avec faculté pour la Société preneuse seule de faire cesser le bail à l'expiration de la première ou de la deuxième période, en prévenant la Société Bailleur six mois à l'avance par acte extra-judiciaire.

CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions suivantes que la société preneuse s'engage à remplir et exécuter :

1° De prendre les lieux loués dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir réclamer aucune diminution de loyer, aucun aménagement ou réparation.

2° De garantir les lieux loués et les tenir constamment garnis de meubles en quantité suffisante pour répondre du paiement des loyers et de l'entière exécution des conditions du présent bail.

Handwritten signatures and initials:
M
PG
CG

3°/ D'entretenir les lieux loués en bon état d'entretien et de réparations locatives, notamment de peinture, les réservoirs de chasse d'eau des cabinets d'aisance, les robinets d'eau, les parquets et carrelages, et à l'expiration du bail, de rendre le tout en bon état de réparations, d'entretien et de fonctionnement. La Société preneuse devra en outre aviser la Société bailleuse sans délai, et par écrit, des réparations pouvant incombent à celle-ci, laquelle ne conserve à sa charge que les grosses réparations définies à l'Article 606 du Code Civil.

4°/ De ne pouvoir faire aucun changement de distribution, aucun percement, aucune démolition ou constructions dans les lieux loués sans l'autorisation expresse et par écrit de la Société bailleuse. En outre, la Société preneuse sera tenue de remettre les lieux loués, à la fin du bail, dans la même état qu'à la prise de possession, ou, si la Société bailleuse le préfère, de laisser en fin de bail, sans indemnité pour la Société preneuse, tout les changements et travaux autorisés, ainsi que tous les travaux intérieurs et embellissements.

5°/ De ne faire à la Société bailleuse aucune réclamation pour l'interruption dans le service des eaux, du gaz, de l'électricité, provenant soit du fait de l'administration, soit de travaux ou de réparations, de gelées ou autres cas de force majeure.

6°/ De satisfaire, à toutes les charges de ville, de police, de Voirie, dont les locaux sont ordinairement tenus. D'acquitter notamment les contributions personnelles et mobilières, et tous autres impôts dont la Société bailleuse serait responsable à un titre quelconque, de supporter, au prorata du loyer, les taxes d'ordures ménagères et de balayage ainsi que la majoration de tous impôts et taxes existants lors de la conclusion du présent bail et de toutes impositions nouvelles qui seraient mises à la charge de la Société locataire sous le nom de la Société propriétaire, les différentes sommes seront versées par quart avec chaque terme de loyer.

7°/ De faire assurer contre l'incendie, les explosions, le dégâts des eaux, le mobilier, le matériel de bureau, ainsi que les risques locaux et le recours des voisins. D'acquitter les primes et de justifier du tout à la première réquisition de la Société bailleuse.

8°/ De veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit troublée par le fait de la Société preneuse ou de ses employés et de se soumettre au règlement intérieur de l'immeuble. De ne faire pénétrer ni stationner aucun véhicule dans les parties communes de l'immeuble.

8°/ De veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit troublée par le fait de la Société Preneuse ou de ses employés et de se soumettre au règlement intérieur de l'immeuble. De ne faire pénétrer ni stationner aucun véhicule dans les parties communes de l'immeuble.

9°/ De ne pouvoir exercer dans les lieux loués aucune industrie ni commerce, les locaux ne devant être occupés que par les bureaux de la Société preneuse, l'apposition de plaques ou enseignes sur les parties communes de l'immeuble étant interdites.

10°/ De souffrir sans indemnité ni diminution de loyer, quelles qu'en soient l'importance et la durée, tous les travaux de réparations, d'améliorations ou constructions nouvelles jugés nécessaires par la Société bailleuse.

11°/ De laisser la Société bailleuse ou son représentant visiter les lieux loués toutes les fois qu'il jugera utile et de laisser les ouvriers pénétrer dans les locaux pour tous travaux jugés nécessaires.

12°/ De ne pouvoir sous-louer, une ou plusieurs fois en tout ou en partie, ni céder le droit au présent bail, sans en avoir avisé au préalable et par écrit la Société bailleuse. Un original ou une grosse de l'acte de cession, ou de sous-location lui sera remis, sans frais pour elle, le tout à peine de nullité de toute cession ou sous-location à l'égard de la Société bailleuse et de la résiliation du présent bail si bon semble à la Société bailleuse.

LOYER

(6) Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer en principal annuel de : CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (111,475,00 Euros), plus CINQ MILLE-QUATRE-GENT-QUATRE-VINGT-DIX NEUF EUROS ET SEIZE CENTIMES (5,499,16 Euros) comme participation aux charges de l'immeuble, y compris la consommation d'eau. MILLE SOIXANTE SEPT EUROS QUATORZE CENTIMES (1067,14 Euros)

La Société preneuse remboursera également les frais de chauffage proportionnellement à la surface de chauffe des lieux loués.

Elle remboursera aussi, au prorata de son loyer, les taxes des ordures ménagères, de balayage ainsi que la majoration de tous impôts et taxes existants lors de la conclusion du bail et de toutes impositions nouvelles qui seraient mises à la charge de la société preneuse sous le nom de la société propriétaire.

La société preneuse s'engage à payer le loyer et les charges en quatre termes égaux, aux époques ordinaires de l'année, et pour la première fois le 1^{er} Avril 2004.

A défaut de paiement d'un seul terme de loyer, à son échéance, ou en cas d'inexécution constatée d'une des conditions du présent bail, un mois après un simple commandement de payer ou une sommation d'exécuter contenant mention de la présente clause, resté sans effet, le présent bail sera résilié de plein droit, si bon semble à la Société bailleuse, même dans le cas d'exécution postérieure à l'expiration du délai ci-dessus et l'expulsion aura lieu immédiatement par simple ordonnance de référé. Dans tous les cas la somme remise comme dépôt de garantie restera acquise à la Société bailleuse, à titre d'indemnité de résiliation, sans préjudice, de tous autres droits.

DEPOT DE GARANTIE

La Société Bailleuse reconnaît avoir reçu de la Société Preneuse la somme de CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TROIS (5.772,03 Euros) qui avec celle de VINGT DEUX MILLE QUATRE VINGT SEIZE EUROS SOIXANTE DOUZE (22.098,72 Euros) précédemment versée, forme celle de VINGT SEPT MILLE

M P6 (6) 3

HUIT CENT SOIXANTE HUIT EUROS SOIXANTE QUINZE (27.868,75 Euros), à titre de nouveau dépôt de garantie qui lui sera remboursée en fin de jouissance.
Ce dépôt est destiné à rembourser la Société Bailleresse de toute somme dont la Société Locataire pourrait resté débitrice à un titre quelconque, en particulier, des dégradations locatives.

Cette somme ne sera productive d'aucun intérêt au profit de la Société Preneuse.

En cas de résiliation du présent bail par suite de la non observation par la Société Preneuse de l'une ou l'autre des conditions du présent bail ce dépôt restera la propriété de la Société Bailleresse.

REVISION

- Le présent contrat est soumis aux dispositions du décret du 30 Septembre 1953, qui n'ont pas été abrogées par l'Ordonnance du 18 Septembre 2000 et aux articles L.145.1 à L.145.51 du nouveau Code de Commerce.

- Pour la révision du loyer, les parties se référeront aux dispositions ci-dessus visées, et autres Lois subséquentes, tant pour la forme de la procédure, les délais, que les conditions du fondement juridique.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires du présent acte seront à la charge de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE CABINET SOREL ainsi que l'y oblige Monsieur GANSMANDEL agissant en qualité.

ELECTION DE DOMICILE

La Société bailleresse, en son Siège Social : 59, rue de la Boétie, PARIS 8^{ème}.

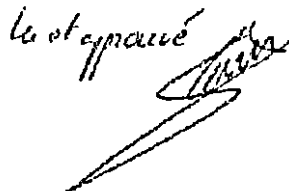
La Société preneuse, en son Siège : 59, rue de la Boétie à Paris 6^{ème}, où d'un commun accord entre les parties seront délivrés tous actes judiciaires et extra-judiciaires la concernant.

Fait en deux exemplaires à Paris, le : 04 octobre 2004.

Le preneur


CABINET SOREL
59, rue La Boétie - 75008 PARIS
S.A. au Capital de 1 000 000 €
R.C.S. 692 049 770

Le bailleur
Ou son mandataire

la et approuvé


✓
PG

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe CINQ : Etat des inscriptions / CABINET SOREL

Pr
P6

DEBITEUR

Imprimer

**SA CABINET SOREL**

592 040 778 R.C.S. PARIS

Adresse : 59 R LA BOETIE 75008 PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

Courrier



Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes conservées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	12/02/2013	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	12/02/2013	-
Protêts	Néant	12/02/2013	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	12/02/2013	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	12/02/2013	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	12/02/2013	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	12/02/2013	-
<u>Déclarations de créances</u>	Néant (sous réserve)	12/02/2013	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	12/02/2013	-
<u>Publicité de contrats de location</u>	2	12/02/2013	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	12/02/2013	-
Gage des stocks	Néant	12/02/2013	-
Warrants	Néant	12/02/2013	-
<u>Prêts et délais</u>	Néant (sous réserve)	12/02/2013	-
Biens inaliénables	Néant	12/02/2013	-

P6

SA CABINET SOREL

592 040 778 R.C.S. PARIS

Adresse : 59 R LA BOETIE 75008 PARIS

Greffé du Tribunal de Commerce de PARIS

[Imprimer](#)**DECLARATIONS DE CREANCES**

Cet état révèle les seules inscriptions de Déclarations de créances inscrites au Greffe à partir du 01/03/1978

PUBLICITE DE CONTRATS DE LOCATION

Ces données sont à jour en date du 12/02/2013

Inscription du 15 septembre 2010

Numéro 14214

Date fin de contrat :

Au profit de :

LIXXBAIL

1/3 R DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Biens concernés :

2 COPIEURS MP 7001SP V7003100013/3500090 . 3
COPIEURS MP 2851CSP V8204300258/346/341 . COPIEUR
171SPF V4408906831 . COPIEUR MP 2 000SP L7067065746 .

→ contrat résilié

Inscription du 28 décembre 2011

Numéro 19312

Date fin de contrat :

Au profit de :

LIXXBAIL

1/3 R DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Biens concernés :

HP PROLIANT DL380 CZ2134010N .

→ concerne l'appât
à SAS Cabinet SOREL**GAGES DES STOCKS**

Les inscriptions de gage des stocks concernant les personnes physiques (y compris les commerçants) sont prises au Greffe compétent au titre de leur domicile personnel. Pour un commerçant, nous vous invitons à consulter son adresse personnelle dans l'extrait du registre du commerce pour vous assurer qu'il n'y a pas lieu d'interroger un autre Greffe.

PRETS ET DELAIS

Cet état révèle les seules inscriptions de Prêts et délais inscrites au Greffe à partir du 06/01/2006

/PG

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
ENTRE CABINET SOREL ET SAS CABINET SOREL**

- Annexe SIX : Contrats de travail attachés à la Branche Apportée

196

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 532040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 521

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE PRINCIPAL
Qualification :
Abattement : Coefficient: 450
Date d'entrée : 04/01/2001 Niveau : II
N° S. S. : 172068519114684 Échelon :BILLAUD Eric
33 avenue de l'Arche
92400 COURBEVOIE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	35.735	5420.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
4000	Total du brut	151.67		5496.13		
4100	Sécurité sociale totalité	5496.13	0.850	46.72	20.100	1104.72
4102	Accident du travail	5496.13			1.200	65.95
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	5496.13			0.500	27.48
6002	Transport	5496.13			2.600	142.90
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	2465.13	2.400	59.16	4.000	98.61
6502	Assedic Fngs	5496.13			0.300	16.49
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	2465.13	7.700	189.82	12.600	310.61
7604	Apec cadre Tb	2465.13	0.024	0.59	0.036	0.89
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	5496.13	0.130	7.14	0.220	12.09
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	2465.13	0.900	22.19	1.300	32.05
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	2465.13	0.705	17.38	0.705	17.38
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	2465.13	0.610	15.04	0.610	15.04
8400	C.s.g déductible	5497.35	5.100	280.36		
8500	Total Imposable			4429.63		
8550	C.s.g - C.r.d.s	5497.35	2.900	159.42		
8595	Forfait social	123.35			8.000	9.87
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	70.58	50.000	35.29		
9000	Total dû			4305.50		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			4206.30		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

4206.30 EUR

Acquis :	Salariales :	1225.92
En cours :	Patronales :	2592.48
Pris :	Totales :	3818.40
Solde :	Coût global :	8123.90

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BNP PARIS LA BOETIE
Bénéficiaire : BILLAUD Eric
RIB : 30004 00815 00000224888 22

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	5496.13	3031.00	2465.13	0.00	4429.63	
CUMUL	1365.03	54955.35	27279.00	27676.35	0.00	44348.58	

Congés payés du 03/08/12 au 27/08/12

L
PC

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : C920Z URSSAF 9579202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 532

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE
Qualification :
Abattement : Coefficient : 330
Date d'entrée : 29/08/1983 Niveau : III
N° S. S. : 261057505701135 Échelon :DELVAL Martine
27, allée de Joinville

93190 LIVRY GARGAN

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales :	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	24.988	3790.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
1100	Prime exceptionnelle			150.00		
4000	Total du brut	151.67		4066.90		
4100	Sécurité sociale totalité	4066.90	0.850	34.57	20.100	817.45
4102	Accident du travail	4066.90			1.200	48.80
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	4066.90			0.500	20.33
6002	Transport	4066.90			2.600	105.74
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	1035.90	2.400	24.86	4.000	41.44
6502	Assedic Fngs	4066.90			0.300	12.20
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
7500	Médéc Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	1035.90	7.700	79.76	12.600	130.52
7604	Apec cadre Tb	1035.90	0.024	0.25	0.036	0.37
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	4066.90	0.130	5.29	0.220	8.95
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	1035.90	0.900	9.32	1.300	13.47
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	1035.90	0.705	7.30	0.705	7.30
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	1035.90	0.610	6.32	0.610	6.32
8400	C.s.g déductible	4151.55	5.100	211.73		
8500	Total Imposable			3213.93		
8550	C.s.g - C.r.d.s	4151.55	2.900	120.39		
8595	Forfait social	173.05			8.000	13.84
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	99.60	50.000	49.80		
9000	Total dû			3143.34		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			3044.14		

Congés payés

Charges

NET A PAYER : 3044.14 EUR

Acquis :	Salariales :	973.36
En cours :	Patronales :	2033.63
Pris :	Totales :	3006.99
Solde :	Coût global :	6150.33

Paiement : Virement le : 30/09/2012

Banque :

Bénéficiaire : BASSELER Martine

RIB : 30003 03140 00150360250 87

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	4066.90	3031.00	1035.90	0.00	3213.93	
CUMUL	1365.03	38547.35	27279.00	11268.35	0.00	30573.33	

Congés payés du 30/07/12 au 26/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GLH

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 533

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9675202296300010119

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE CONFIRMEE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 385
Date d'entrée : 15/09/2003 Niveau : III
N° S. S. : 277109920809286 Échelon :

YAKAN Karine

5, rue Voltaire

95200 SARCELLES

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	26.010	3945.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
4000	Total du brut	151.67		4021.13		
4100	Sécurité sociale totalité	4021.13	0.850	34.18	20.100	808.25
4102	Accident du travail	4021.13			1.200	48.25
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	4021.13			0.500	20.11
6002	Transport	4021.13			2.600	104.55
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	990.13	2.400	23.76	4.000	39.61
6502	Assedic Fngs	4021.13			0.300	12.06
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	990.13	7.700	76.24	12.600	124.76
7604	Apec cadre Tb	990.13	0.024	0.24	0.036	0.36
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	4021.13	0.130	5.23	0.220	8.85
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	990.13	0.900	8.91	1.300	12.87
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	990.13	0.705	6.98	0.705	6.98
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	990.13	0.610	6.04	0.610	6.04
8400	C.s.g déductible	4037.76	5.100	205.93		
8500	Total imposable			3225.52		
8550	C.s.g - C.r.d.s	4037.76	2.900	117.10		
8595	Forfait social	103.95			8.000	8.32
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	86.17	50.000	43.09		
9000	Total dû			3151.51		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			3052.31		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

3052.31 EUR

Acquis :	Salariales :	912.71
En cours :	Patronales :	1939.41
Pris :	Totales :	2852.12
Solde :	Coût global :	6003.63

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BNP SARCELLES
Bénéficiaire : YAKAN Karine
RIB : 30004 00959 00000735278 68

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	4021.13	3031.00	990.13	0.00	3225.52	
CUMUL	1365.03	40654.76	27279.00	13375.76	0.00	32674.44	

Congés payés du 03/08/12 au 27/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 532040778 00017 NAF : E920Z URSSAF 9679202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 540

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : ASSISTANT PRINCIPAL
Qualification : EMPLOYE
Abattement : Coefficient: 280
Date d'entrée : 01/10/1991 Niveau : IV
N° S. S. : 170019201205044 Échelon :GAVOTY Etienne
37, rue Dautancourt

75017 PARIS.

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	21.428	3250.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
1100	Prime exceptionnelle			150.00		
4000	Total du brut	151.67		3526.90		
4100	Sécurité sociale totalité	3526.90	0.850	29.98	20.100	708.91
4102	Accident du travail	3526.90			1.200	42.32
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3526.90			0.500	17.63
6002	Transport	3526.90			2.600	91.70
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	495.90	2.400	11.90	4.000	19.84
6502	Assedic Fngs	3526.90			0.300	10.58
6800	Médéric Non Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
6801	Médéric Non Cadre TB	495.90	8.000	39.67	12.000	59.51
6802	Agff non cadre T1	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
6803	Agff non cadre T2	495.90	0.900	4.46	1.300	6.45
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	3031.00	0.160	4.85	0.160	4.85
6912	Générali invalidité décès Non Cadre TB	495.90	0.280	1.39	0.280	1.39
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	3031.00	0.175	5.30	0.175	5.30
6916	Générali incapacité travail Non Cadre TB	495.90	0.455	2.26	0.455	2.26
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s.g déductible	3584.17	5.100	182.79		
8500	Total Imposable			2779.95		
8550	C.s.g - C.r.d.s	3584.17	2.900	103.94		
8595	Forfait social	118.99			8.000	9.52
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	54.73	50.000	27.37		
9000	Total dû			2703.38		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2604.18		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2604.18 EUR

Acquis : Salariales : 850.89
En cours : Patronales : 1739.39
Pris : Totales : 2590.28
Solde : Coût global : 5293.66Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque :
Bénéficiaire : GAVOTY Etienne
RIB : 30003 03450 00050602150 02

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	3526.90	3031.00	495.90	0.00	2779.95	
CUMUL	1365.03	33417.35	27279.00	6138.35	0.00	26394.73	

Congés payés du 01/08 au 25/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET 592040778 00017 NAF 6920Z URSSAF 9679202295300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 542

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : ASSISTANTE PRINCIPALE
Qualification :
Abattement : Coefficient : 280
Date d'entrée : 20/11/2000 Niveau : IV
N° S. S. : 263067847700780 Échelon :

HENROZ Jocelyne

106 rue Musselburgh

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	21.296	3230.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
4000	Total du brut	151.67		3306.13		
4100	Sécurité sociale totalité	3306.13	0.850	28.10	20.100	664.53
4102	Accident du travail	3306.13			1.200	39.67
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3306.13			0.500	16.53
6002	Transport	3306.13			2.600	85.96
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	275.13	2.400	6.60	4.000	11.01
6502	Assedic Fngs	3306.13			0.300	9.92
6800	Médéric Non Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
6801	Médéric Non Cadre TB	275.13	8.000	22.01	12.000	33.02
6802	Agff non cadre T1	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
6803	Agff non cadre T2	275.13	0.900	2.48	1.300	3.58
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	3031.00	0.160	4.85	0.160	4.85
6912	Générali invalidité décès Non Cadre TB	275.13	0.280	0.77	0.280	0.77
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	3031.00	0.175	5.30	0.175	5.30
6916	Générali incapacité travail Non Cadre TB	275.13	0.455	1.25	0.455	1.25
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s.g déductible	3366.64	5.100	171.70		
8500	Total imposable			2598.72		
8550	C.s.g - C.r.d.s	3366.64	2.900	97.63		
8595	Forfait social	118.37			8.000	9.47
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	81.50	50.000	40.75		
9000	Total dû			2541.84		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2442.64		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2442.64 EUR

Acquis :	Salariales :	805.04
En cours :	Patronales :	1644.99
Pris :	Totales :	2450.03
Solde :	Coût global :	4991.87

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : SG LA VARENNE ST HILAIRE
Bénéficiaire : HENROZ Jocelyne
RIB : 30003 03951 00050456061 74

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	3306.13	3031.00	275.13	0.00	2598.72	
CUMUL	1365.03	31400.35	27279.00	4121.35	0.00	24739.00	

Congés payés du 27/07/12 au 25/08/12

PC

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

624

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 5 Salarié : 561

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : SECRETAIRE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient : 220
Date d'entrée : 01/03/1991 Niveau : IV
N° S. S. : 263127501001894 Échelon :JULIEN Pascale
44, rue Eugène Cauchois
60290 MONCHY ST ELOI

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	18.791	2850.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
4000	Total du brut	151.67		2976.90		
4100	Sécurité sociale totalité	2976.90	0.850	25.30	20.100	598.36
4102	Accident du travail	2976.90			1.200	35.72
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	2976.90			0.500	14.88
6002	Transport	2976.90			2.600	77.40
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	-54.10	2.400	-1.30	4.000	-2.16
6502	Assedic Fngs	2976.90			0.300	8.93
6800	Médéric Non Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
6801	Médéric Non Cadre TB	-54.10	8.000	-4.33	12.000	-6.49
6802	Agff non cadre T1	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
6803	Agff non cadre T2	-54.10	0.900	-0.49	1.300	-0.70
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	3031.00	0.160	4.85	0.160	4.85
6912	Générali invalidité décès Non Cadre TB	-54.10	0.280	-0.15	0.280	-0.15
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	3031.00	0.175	5.30	0.175	5.30
6916	Générali incapacité travail Non Cadre TB	-54.10	0.455	-0.25	0.455	-0.25
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s g déductible	3042.25	5.100	155.15		
8500	Total Imposable			2328.47		
8550	C.s g - C.r.d s	3042.25	2.900	88.23		
8595	Forfait social	117.45			8.000	9.40
8600	Carte orange			69.15		
9000	Total dû			2309.39		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			2210.19		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2210.19 EUR

Acquis :	Salariales :	736.66
En cours :	Patronales :	1504.22
Pris :	Totales :	2240.88
Solde :	Coût global :	4550.27

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque :
Bénéficiaire : JULIEN Pascale
RIB : 18025 20800 04509817360 66

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	2976.90	3031.00	-54.10	0.00	2328.47	
CUMUL	1365.03	28267.35	27279.00	988.35	0.00	22167.08	

Congés payés du 13/08/12 au 04/09/12

A
PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 592940778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 730

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : ASSISTANTE PRINCIPALE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient : 330
Date d'entrée : 17/05/1991 Niveau : III
N° S. S. : 254091436670282 Échelon :

LEMIERE Eliane

Lieu Dit " La Cannerie"

14100 COURTONNE LA MEURDRAC

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	24.780	3758.33		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			126.90		
4000	Total du brut	151.67		3885.23		
4100	Sécurité sociale totalité	3885.23	0.850	33.02	20.100	780.93
4102	Accident du travail	3885.23			1.200	46.62
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3885.23			0.500	19.43
6002	Transport	3885.23			2.600	101.02
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	854.23	2.400	20.50	4.000	34.17
6502	Assedic Fngs	3885.23			0.300	11.66
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	854.23	7.700	65.78	12.600	107.63
7604	Apec cadre Tb	854.23	0.024	0.21	0.036	0.31
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	3885.23	0.130	5.05	0.220	8.55
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	854.23	0.900	7.69	1.300	11.10
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	854.23	0.705	6.02	0.705	6.02
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	854.23	0.610	5.21	0.610	5.21
8400	C.s g déductible	3859.03	5.100	196.81		
8500	Total Imposable			3146.24		
8550	C.s g - C.r.d s	3859.03	2.900	111.91		
8595	Forfait social	57.91			8.000	4.63
8600	Carte orange			145.05		
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	62.90	50.000	31.45		
9000	Total d0			3210.83		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			3111.63		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

3111.63 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 850.90
Patronales : 1831.43
Totales : 2682.33
Coût global : 5893.16Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CDN LISIEUX
Bénéficiaire : LEMIERE Eliane
RIB : 30076 02164 12902200300 17

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	3885.23	3031.00	854.23	0.00	3146.24	
CUMUL	1365.03	36898.49	27279.00	9617.49	0.00	29891.22	

Congés payés du 27/07/12 au 03/09/12

APG

BULLETIN DE PAIE N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 733

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : CADRE CONFIRME
Qualification :
Abattement : Coefficient: 385
Date d'entrée : 01/09/2005 Niveau : III
N° S. S. : 167022744802265 Échelon :

NORGET Eric
6, rue Jean Grandel

93800 EPINAY SUR SEINE

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	26 281	3986 00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			50.75		
4000	Total du brut	151.67		4036.75		
4100	Sécurité sociale totalité	4036.75	0.850	34.31	20.100	811.39
4102	Accident du travail	4036.75			1.200	48.44
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	4036.75			0.500	20.18
6002	Transport	4036.75			2.600	104.96
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	1005.75	2.400	24.14	4.000	40.23
6502	Assedic Fngs	4036.75			0.300	12.11
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74 87	3.720	112.75
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4 500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	1005 75	7.700	77.44	12.600	126.72
7604	Apec cadre Tb	1005.75	0.024	0 24	0.036	0.36
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	4036.75	0.130	5 25	0.220	8.88
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	1005.75	0.900	9.05	1.300	13 07
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	1005.75	0.705	7.09	0.705	7.09
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0 280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	1005.75	0 610	6 14	0.610	6.14
8400	C.s g déductible	4121.71	5.100	210 21		
8500	Total imposable			3189.31		
8550	C.s g - C.r.d.s	4121.71	2.900	119.53		
8595	Forfait social	172.66			8 000	13 81
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	81.50	50.000	40 75		
9000	Total dû			3110.53		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99 20	5 040	100.80
9900	Total net à payer			3011.33		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

3011.33 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 966.97
Patronales : 2020.28
Totales : 2987.25
Coût global : 6097.78

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BRED EVREUX
Bénéficiaire : NORGET Enc
RIB : 10107 00346 00332468164 51

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151 67	4036 75	3031 00	1005 75	0 00	3189 31	
CUMUL	1365 03	38343 88	27279 00	11064 88	0 00	30347.15	

Congés payés du 03/08/12 au 31/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 739

75008 PARIS.

SIRET 532040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202256300010119

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 330
Date d'entrée : 16/09/2002 Niveau : III
N° S. S. : 263099712032318 Échelon :

RIBAC Christine

1 passage Carter

5etg appt B52

77600 BUSSY ST GEORGES

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	21.659	3285.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
1220	Prime sur encaissements IBD Juillet 2012			100.00		
4000	Total du brut	151.67		3461.13		
4100	Sécurité sociale totalité	3461.13	0.850	29.42	20.100	695.69
4102	Accident du travail	3461.13			1.200	41.53
4106	Sécurité sociale plafonnée	3031.00	6.650	201.56	8.300	251.57
6000	FNAL	3461.13			0.500	17.31
6002	Transport	3461.13			2.600	89.99
6500	Assedic Ta	3031.00	2.400	72.74	4.000	121.24
6501	Assedic Tb	430.13	2.400	10.32	4.000	17.21
6502	Assedic Fngs	3461.13			0.300	10.38
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
7500	Médéric Cadre TA	3031.00	3.000	90.93	4.500	136.40
7504	Apec Cadre TA	3031.00	0.024	0.73	0.036	1.09
7600	Médéric Cadre TB	430.13	7.700	33.12	12.600	54.20
7604	Apec cadre Tb	430.13	0.024	0.10	0.036	0.15
7608	Cet cadre Ta + Tb + Tc	3461.13	0.130	4.50	0.220	7.61
7610	Agff cadre Ta	3031.00	0.800	24.25	1.200	36.37
7611	Agff cadre Tb	430.13	0.900	3.87	1.300	5.59
7800	Générali invalidité décès Cadre TA	3031.00			1.180	35.77
7801	Générali invalidité décès Cadre TB	430.13	0.705	3.03	0.705	3.03
7830	Générali incapacité travail Cadre TA	3031.00	0.280	8.49	0.360	10.91
7831	Générali incapacité travail Cadre TB	430.13	0.610	2.62	0.610	2.62
8400	C s g déductible	3552.11	5.100	181.16		
8500	Total Imposable			2719.42		
8550	C.s.g - C.r.d.s	3552.11	2.900	103.01		
8595	Forfait social	165.08			8.000	13.21
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	96.07	50.000	48.04		
9000	Total dû			2664.45		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9402	Remboursement de prêt			100.00		

Congés payés

Charges

Acquis :

En cours :

Pris :

Solde :

Salariales :

Patronales :

Totales :

Coût global :

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS							
CUMUL							

BULLETIN DE PAIE N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : C920Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 739

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : CADRE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 330
Date d'entrée : 16/09/2002 Niveau : III
N° S. S. : 263099712032318 Échelon :

RIBAC Christine

1 passage Carter
5etg appt B52

77600 BUSSY ST GEORGES

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
9900	Total net à payer			2465.25		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

2465.25 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 844.72
Patronales : 1765.42
Totales : 2610.14
Coût global : 5274.59

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BNP
Bénéficiaire : RIBAC Christine
RIB : 30004 00080 00008744181 58

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	3461.13	3031.00	430.13	0.00	2719.42	
CUMUL	1456.03	35762.64	27279.00	8483.64	0.00	28046.22	

Congés payés du 13/08/12 AU 25/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL

59 rue la Boétie

GLH

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 741

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : GESTIONNAIRE PAIES
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient: 260
Date d'entrée : 06/04/2010 Niveau : IV
N° S. S. : 277057512028693 Échelon :

NAKARS Emeline

10, ruelles des Jardins

95450 US

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	121.34	17.751	2153.90		
4000	Total du brut	121.34		2153.90		
4100	Sécurité sociale totalité	2153.90	0.850	18.31	20.100	432.93
4102	Accident du travail	2153.90			1.200	25.85
4106	Sécurité sociale plafonnée	2153.90	6.650	143.23	8.300	178.77
6000	FNAL	2153.90			0.500	10.77
6002	Transport	2153.90			2.600	56.00
6500	Assedic Ta	2153.90	2.400	51.69	4.000	86.16
6502	Assedic Fngs	2153.90			0.300	6.46
6800	Médéric Non Cadre TA	2153.90	3.000	64.62	4.500	96.93
6802	Agff non cadre T1	2153.90	0.800	17.23	1.200	25.85
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	2153.90	0.160	3.45	0.160	3.45
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	2153.90	0.175	3.77	0.175	3.77
6926	GENERALI Mutuelle "Famille"	3031.00	2.470	74.87	3.720	112.75
8400	C.s.g déductible	2232.40	5.100	113.85		
8500	Total Imposable			1662.88		
8550	C.s.g - C.r.d.s	2232.40	2.900	64.74		
8596	Forfait social	116.20			8.000	9.30
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	111.50	50.000	55.75		
9000	Total dû			1653.89		
9200	Tickets restaurant	16.00	4.960	79.36	5.040	80.64
9900	Total net à payer			1574.53		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1574.53 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 555.76
Patronales : 1129.63
Totales : 1685.39
Coût global : 3339.28

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CIC CERGY PREFECTURE
Bénéficiaire : NAKARS Emeline
RIB : 30066 10675 00010354101 94

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	121.34	2153.90	2153.90	0.00	0.00	1662.88	
CUMUL	1173.47	22223.56	22223.56	0.00	0.00	17094.56	

Congés payés du 05/08/12 au 27/08/12

PG

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GLH

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 743

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : ASSISTANTE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient: 220
Date d'entrée : 12/11/2007 Niveau : IV
N° S. S. : 285099203605322 Échelon :

CARVALHO Emilie
48, rue Aristide Briand

95520 OSNY

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	13.233	2007.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			25.38		
4000	Total du brut	151.67		2032.38		
4100	Sécurité sociale totalité	2032.38	0.850	17.28	20.100	408.51
4102	Accident du travail	2032.38			1.200	24.39
4106	Sécurité sociale plafonnée	2032.38	6.650	135.15	8.300	168.69
6000	FNAL	2032.38			0.500	10.16
6002	Transport	2032.38			2.600	52.84
6052	Allègement Fillon (société sans Aubry 2)					-107.81
6500	Assedic Ta	2032.38	2.400	48.78	4.000	81.30
6502	Assedic Fnsg	2032.38			0.300	6.10
6800	Médéric Non Cadre TA	2032.38	3.000	60.97	4.500	91.46
6802	Agff non cadre T1	2032.38	0.800	16.26	1.200	24.39
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	2032.38	0.160	3.25	0.160	3.25
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	2032.38	0.175	3.56	0.175	3.56
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
8400	C.s.g déductible	2044.31	5.100	104.26		
8500	Total Imposable			1613.47		
8550	C.s.g - C.r.d.s	2044.31	2.900	59.28		
8595	Forfait social	47.50			8.000	3.80
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	96.07	50.000	48.04		
9000	Total dû			1602.23		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			1503.03		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1503.03 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 478.19
Patronales : 915.69
Totales : 1393.88
Coût global : 2996.11

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CA IDF
Bénéficiaire : CARVALHO Emilie
RIB : 18208 00478 60237487415 89

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	2032.38	2032.38	0.00	0.00	1613.47	
CUMUL	1365.03	19304.97	19304.97	0.00	0.00	15341.64	

Congés payés du 23/07/12 au 03/08/12 et du 13/08 au 25/08/12

PC

BULLETIN DE PAIE

N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

75008 PARIS.

SIRET : 592040778 00017 NAF : 6920Z URSSAF 9679202296300010119

GLH

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 751

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emploi : EMPLOYEE PRINCIPALE
Qualification : EMPLOYEE
Abattement : Coefficient : 200
Date d'entrée : 14/01/2009 Niveau : V
N° S. S. : 254017511203892 Échelon :

EECHAUT Christine
13, rue du Docteur Calmette

91170 VIRY CHATILLON

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	104 00	14.775	1536.60		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			17.40		
4000	Total du brut	104.00		1554.00		
4100	Sécurité sociale totalité	1554.00	0.850	13 21	20.100	312.35
4102	Accident du travail	1554.00			1.200	18.65
4106	Sécurité sociale plafonnée	1554.00	6.650	103.34	8.300	128.98
6000	FNAL	1554.00			0.500	7.77
6002	Transport	1554.00			2 600	40.40
6500	Assedic Ta	1554.00	2.400	37.30	4.000	62.16
6502	Assedic Fngs	1554.00			0.300	4 66
6800	Médéric Non Cadre TA	1554 00	3.000	46.62	4.500	69.93
6802	Agff non cadre T1	1554.00	0.800	12.43	1.200	18.65
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	1554.00	0.160	2.49	0.160	2.49
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	1554.00	0.175	2.72	0.175	2.72
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29 40	1.460	44.25
8400	C.s g déductible	1573.54	5.100	80.25		
8500	Total imposable			1226.24		
8550	C.s.g - C.r.d.s	1573.54	2.900	45 63		
8595	Forfait social	46.74			8 000	3.74
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	86.17	50.000	43.09		
9000	Total dû			1223.70		
9200	Tickets restaurant	12.00	4.960	59.52	5.040	60.48
9900	Total net à payer			1164.18		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1164.18 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :

Salariales : 373.39
Patronales : 777.23
Totales : 1150.62
Coût global : 2374.32

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : BPMC COUBERTIN
Bénéficiaire : EECHAUT Christine
RIB : 11907 00052 40819027364 68

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	104 00	1554 00	1554 00	0 00	0 00	1226 24	
CUMUL	1001 50	15739 64	15739 64	0 00	0 00	11668 43	

Congés payés du 30/05/12 au 05/06/12 et du 13/08/12 au 25/08/12 et du 17/9/12 au 22/9/12

PG.

BULLETIN DE PAIE N° 009

CABINET SOREL
59 rue la Boétie

GLH

75008 PARIS.

SIRET : 592940778 00017 NAF : 6320Z URSSAF 967920229630001011 9

Employeur : 1100 Établissement : 00001
Section : 7 Salarié : 760

Convention collective : CABINETS EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Emplol : SECRETAIRE COMPTABLE
Qualification :
Abattement : Coefficient: 200
Date d'entrée : 30/09/2002 Niveau : V
N° S. S. : 281104900727506 Échelon :

BOUGNET Sophie

36, rue Coste

78000 VERSAILLES

Période du : 01/09/2012 au : 30/09/2012

Les montants sont exprimés en Euros.

Code	Intitulé	Nombre ou Base	Taux	Montant	Charges patronales	
					Taux	Montant
0100	Salaire mensuel	151.67	14.551	2207.00		
0802	Prime d'ancienneté forfaitaire			76.13		
4000	Total du brut	151.67		2283.13		
4100	Sécurité sociale totalité	2283.13	0.850	19.41	20.100	458.91
4102	Accident du travail	2283.13			1.200	27.40
4106	Sécurité sociale plafonnée	2283.13	6.650	151.83	8.300	189.50
6000	FNAL	2283.13			0.500	11.42
6002	Transport	2283.13			2.600	59.36
6500	Assedic Ta	2283.13	2.400	54.80	4.000	91.33
6502	Assedic Fngs	2283.13			0.300	6.85
6800	Médéric Non Cadre TA	2283.13	3.000	68.49	4.500	102.74
6802	Agff non cadre T1	2283.13	0.800	18.27	1.200	27.40
6910	Générali invalidité décès Non Cadre TA	2283.13	0.160	3.65	0.160	3.65
6914	Générali incapacité travail Non Cadre TA	2283.13	0.175	4.00	0.175	4.00
6927	GENERALI Mutuelle "Isolé"	3031.00	0.970	29.40	1.460	44.25
8400	C.s g déductible	2291.08	5.100	116.85		
8500	Total Imposable			1816.43		
8550	C.s g - C.r.d.s	2291.08	2.900	66.44		
8595	Forfait social	47.90			8.000	3.83
8705	Frais de transport "Domicile-Lieu de travail"	86.17	50.000	43.09		
9000	Total dû			1793.08		
9200	Tickets restaurant	20.00	4.960	99.20	5.040	100.80
9900	Total net à payer			1693.88		

Congés payés

Charges

NET A PAYER

1693.88 EUR

Acquis :
En cours :
Pris :
Solde :
Salariales : 533.14
Patronales : 1131.44
Totales : 1664.58
Coût global : 3457.66

Paiement : Virement le : 30/09/2012
Banque : CRCA HOUDAN IDF
Bénéficiaire : BOUGNET Sophie
RIB : 18206 00026 00876698001 33

CONSERVEZ CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DURÉE

	HEURES	BRUT TOTAL	BASE TR A	BASE TR B	BASE TR C	IMPOSABLE	BASE CP
MOIS	151.67	2283.13	2283.13	0.00	0.00	1816.43	
CUMUL	1365.03	21681.85	21681.85	0.00	0.00	17265.67	

Congés payés du 13/08/12 au 25/08/12 et du 30/04/12 au 05/05/12

PG.